

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 19 DÉCEMBRE 2023 19H00**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2023	2
II- Examen et vote du message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta	3
III- Examen et vote du message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la "Première Dixence" et ses annexes	11
IV- Crédits supplémentaires 05 à 09/2023	12
V- Examen et vote du postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"	13
VI- Examen et vote de la motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"	15
VII- Interpellation sur l'aéroport du groupe socialiste et des Verts	19
VIII- Réponse au postulat : "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants"	20
IX- Réponse au postulat : "Le bois de chez nous, une matière noble"	21
X- Informations de la Municipalité	23
XI- Divers : questions écrites – questions orales.....	31

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir pour la dernière fois cette année notre plénum extraordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 23 novembre dernier et peut donc délibérer.

Comme vous pouvez le constater, nous avons chacun reçu un cadeau de la part de la Municipalité et je l'en remercie chaleureusement.

Je dois excuser les absences de Monsieur le Conseiller municipal Cyrille Fauchère, de Mesdames les Conseillères générales Gabrielle Frily et Stéphanie Perruchoud, annoncé avec du retard Monsieur le Conseiller général Charles-André Rey.

Je vous souhaite la bienvenue pour notre dernier plénum. Comme je vous l'ai dit l'an passé, le bureau est toujours à disposition pour recevoir vos idées, remarques ou propositions d'amélioration. Durant toute cette année, vous avez consacré de longues soirées ou des journées pour votre travail en Commission en séance de groupe et ici en plénum. Tout ce travail est au profit de la population sédunoise et, pour cela, soyez-en à nouveau sincèrement remerciés. Je tiens également à remercier vos familles, vos proches qui ont accepté cet engagement de votre part et qui vous soutiennent durant toute la durée de celui-ci. Je tiens à mon tour à remercier Monsieur le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers municipaux, les chefs de service, les personnes de l'administration et tout le personnel de la Municipalité pour le travail partagé et l'excellente collaboration durant toute cette année. Je vous souhaite à toutes et à tous une bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échange.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2023
2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne secteur ouest et du jardin de la Planta.
3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la première Dixence et ses annexes.
4. Crédits supplémentaires 05 à 09/2023
5. Examen et vote du postulat pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local.
6. Examen et vote de la motion pourcentage budgétaire consacrée aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables.
7. Interpellation sur l'aéroport.
8. Réponse au postulat "oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants".
9. Réponse au postulat "le bois de chez nous, une matière noble".
10. Informations de la Municipalité
11. Divers : questions écrites et questions orales.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Madame la Secrétaire Christine Bourban Carthoblaz vous en a informés par mail en date du 5 décembre dernier.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2023

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons donc sans attendre au point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2023. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Il semblerait que non. Nous allons donc voter. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, les Conseillères et Conseillers qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 non, 0 abstention.

II- Examen et vote du message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, rue de Lausanne, secteur ouest et du jardin de la Planta.

Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en date du 3 août 2023 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à nos 3 commissions. Mesdames les Conseillères Christelle Sierro Fardel, Mireille Hofmann Jacquod et le remplaçant de Madame Stéphanie Perruchoud, Monsieur le Conseiller Edouard Rey, veuillez venir à la tribune.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière pour la Commission de Gestion.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission a siégé à trois reprises pour traiter ce message. Le 10 octobre une présentation complète du projet a été organisée par la Ville, des questions écrites supplémentaires ont été adressées à Monsieur Varone, Président de la Ville. La Commission a pris connaissance des documents. La Commission a approuvé à l'unanimité l'entrée en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission Environnement et Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta.

La commission remercie Monsieur le vice-Président Christian Bitschnau, Madame la Conseillère communale Carole Schmid, Monsieur Loïc Fumeaux architecte du bureau xy-ar.ch, ainsi que Monsieur le chef de service Vincent Kempf pour la présentation et les réponses aux questions de la commission. Lors de la rencontre du 3 octobre 2023, la commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande. La CEU a pris connaissance des documents concernant l'objet précité et l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. La Commission Sociale et Culturelle a reçu un message du Conseil communal afin de considérer une demande de crédit d'engagement à hauteur de 12,85 millions francs avec une marge d'erreur de plus ou moins 10% concernant le réaménagement de la place de la Planta. Pour étudier la question, un dossier de pré-projet a été mis à disposition de la commission au travers de l'extranet, une présentation détaillée des différents aménagements, coûts, étapes et principes fondateurs du projet par le bureau d'architecture a également eu lieu à la médiathèque de Sion, le 10 octobre dernier.

A la demande du Conseil général, compte tenu des informations transmises dans la perspective de considérer la demande du Conseil communal, la commission s'est réunie une fois le 14 novembre 2023. Les membres de la Commission Sociale et Culturelle considèrent à la majorité que le projet de réaménagement de la Planta est une bonne initiative tant du point de vue social que culturel. C'est donc dans la perspective de cette double dimension sociale et culturelle que la commission a analysé ce

projet en soulignant, d'une part, les plus-values et, d'autre part, en suggérant quelques points d'attention.

Les membres de la Commission Sociale et Culturelle ont accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous passons donc au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière concernant ce message appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Je vous donne lecture du rapport. La nécessité de cet investissement est validée par la Commission de Gestion. Avec le succès de l'installation temporaire de l'Atoll, il est évident que la place de la Planta doit être un lieu de vie avec des espaces de rencontre, avec des espaces de jeux pour les enfants et aussi avec des espaces verts. Cette place, hors de l'Atoll, ne répond plus aux aspirations actuelles. La Commission de Gestion espère toutefois que ce nouvel investissement pourra perdurer plus longtemps que la dernière rénovation, achevée en 1989 et qui n'a finalement duré que 35 ans.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation très complète tant dans le dossier remis que lors de la présentation orale, signe d'un projet mûri et bien réfléchi. Il permet de répondre à un cahier des charges exigeant avec le maintien d'une place libre pour y organiser des événements, avec des lieux de vie, un espace café, avec la réalisation d'une nouvelle place de jeux et avec plus d'espaces verts et notamment plus d'arbres. Les choix retenus sont objectivés.

La Commission de Gestion souligne l'ouverture et le décloisonnement de ce projet sur la ville, avec la connexion avec la rue de Lausanne et avec l'avenue de la Gare et aussi le dégagement sur les monuments. Elle relève positivement l'intégration des lignes pour les personnes malvoyantes et les WC pour les personnes à mobilité réduite. Le système de récupération d'eau et l'intégration des points d'eau sont des éléments forts du projet. Pour la partie verte du projet, certains membres estiment que la place aurait pu être plus végétalisée alors que d'autres s'inquiètent de ne pas disposer d'assez d'espace libre permettant d'organiser des manifestations. Ces avis montrent que ce projet tend à respecter des exigences parfois opposées et qu'un compromis a été trouvé. Nous relevons qu'il y aura plus d'arbres, 25 supplémentaires au total et que la place reste minérale avec un sol prévu en pierre.

Lors de la présentation du 10 octobre, le coût a été justifié sur la base d'une comparaison avec la réalisation d'autres places.

La Commission de Gestion souligne l'importance d'investir pour une longue période. Elle relève une réponse reçue de la Ville qui pourrait avoir un impact sur le montant d'investissement. Il n'y a pas de contribution financière entérinée à ce jour mais le Conseil municipal nanti de l'approbation du Conseil général entend engager des démarches actives auprès du canton pour obtenir à la suite, un cofinancement cantonal qui allégerait d'autant le solde à charge de la Ville. Sur la base de la planification financière pour la période 25-28, les indicateurs qualifiant l'endettement montrent que le niveau d'endettement sera bon et que la Ville a les moyens de s'engager dans cet investissement.

Conclusion et vote : la Commission de Gestion estime que l'investissement est attendu par la population. Le projet présenté dans ce crédit est réfléchi, beau, durable et répond à un cahier des charges exigeant. Les choix retenus sont justifiés. Cette nouvelle place prévoit plus de végétation, une gestion active de l'eau. La place sera décloisonnée, ouverte et s'inscrira dans le développement actuel

et futur de la Ville. Enfin, cet investissement permet à la Ville de poursuivre sa mue urbanistique et de présenter une belle carte de visite. La Commission de Gestion a accepté le crédit d'engagement de 12,85 millions, avec 14 oui et 1 abstention. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Je vous ferai un résumé du rapport de la CEU. Elle relève tout d'abord la qualité du projet présenté et souligne la démarche positive du nouvel aménagement proposé pour la place de la Planta.

Le projet a en effet été développé en collaboration et concertation avec des hydrogéologues, des spécialistes en mobilité, des ingénieurs, des architectes et en présence des membres du Conseil municipal. Les études élaborées précédemment ont été analysées et les aspects intéressants valorisés et adaptés.

Ainsi, l'observation de la place actuelle a mis en exergue plusieurs problèmes : tout d'abord les limites physiques et visuelles observées seront corrigées par une ouverture de l'espace jusque sur la rue de Lausanne et l'avenue de la Gare. Les façades des bâtiments de l'Etat seront donc mises en valeur. Le décloisonnement de la place implique des réflexions concernant les accès et la circulation autour de cette place, une accessibilité au parking public et de commerce est garantie, tout en limitant le trafic de transit. La question des accès pour poussette et accès pour personnes à mobilité réduite a également été prise en compte ainsi que l'aide aux malvoyants avec les lignes de démarcation incluses dans le revêtement. La surface minérale légèrement en pente de la place provoquait parfois une situation de surverse. Le projet permet d'éviter cette situation. La surface minérale imperméable est beaucoup moins grande que prévue, car le parking souterrain n'est pas agrandi. L'aménagement proposé permet à la fois de récolter les eaux de pluie et, d'autre part, en améliorant la couverture végétale, d'ombrager et donc de faire baisser la température ressentie. La sortie de parking de la Planta est intégrée dans l'aménagement et la création d'une buvette permet de conserver les platanes de valeur. Les arbres ont par ailleurs fait l'objet d'une étude particulière et ont été répertoriés permettant ainsi de les conserver, les déplacer ou les remplacer selon leur état. Un suivi par le service des parcs et jardins est assuré.

La CEU s'est posé la question de la possibilité du maintien de l'Atoll sur la nouvelle place de la Planta. L'enthousiasme face à cette appropriation par la population est exemplaire et il lui semblait regrettable de retrouver une place qui n'est qu'un lieu de passage ou de manifestations temporaires. Cependant, l'Atoll, tel quel, disparaîtra mais sa fonction en tant que lieu privilégié pour les familles sera en quelque sorte déplacée dans la place de jeux obsolète actuellement. La CEU souhaite sincèrement que les usagers prendront possession de cette nouvelle place avec autant de plaisir qu'aujourd'hui et espère que la Ville sera ouverte à la création d'un mini-atoll ou autres aménagements semblables au cas où la place ne répond pas aux espérances des citoyens.

Le sujet du revêtement de la place a spécialement attiré l'attention de la CEU. En effet, dans le devis général présenté, le revêtement, mise en forme du terrain, sous-couche et revêtement de sol comptabilisent pratiquement 50% du devis total. Les enjeux sont donc importants. La qualité et la durabilité de la couverture ont été mises en avant par les porteurs du projet, entre également dans le choix du revêtement-la gestion de l'eau qui s'intègre totalement à la nouvelle place en tant qu'élément architectural et dans sa fonction d'arrosage. Le savoir-faire existe en Valais et la CEU souhaite donc que l'origine valaisanne des pierres soit l'un des critères de choix dans l'appel d'offre pour l'attribution des travaux de la place.

La participation du Canton est aussi questionnée. En effet le Canton utilise la place de la Planta pour ses manifestations. Il est d'ailleurs fait mention dans l'historique d'une sorte de convention pour l'existence de cette place à cet endroit. Selon la réponse de la Ville, l'architecte cantonal et l'ingénieur cantonal ont été consultés et ont donné leur assentiment au projet développé. Il n'y a pas de contribution financière entérinée à ce jour mais le Conseil municipal, nanti de l'approbation du Conseil général, entend bien engager des démarches actives auprès du Canton pour obtenir à la suite un cofinancement cantonal qui allégerait d'autant le solde à la charge de la Ville. La CEU regrette cependant que la Ville n'ait pas négocié une participation cantonale avant de soumettre le projet au Conseil général.

En conclusion, la CEU salue la qualité du projet, son intégration dans une réflexion globale sur la mobilité en ville. Elle espère que ce projet permettra de garder l'esprit de convivialité qui existe actuellement au cœur de la ville. Un simple aménagement comme l'Atoll a réussi à modifier les habitudes des citoyens qui se sont appropriés cet espace. Parfois un aménagement trop complexe, trop élaboré, peut faire fuir. Espérons que ce ne sera pas le cas pour cette nouvelle Planta.

Vote final : la demande d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta est donc accepté par la Commission d'Environnement et d'Urbanisme par 10 oui et 1 non.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Le projet de réaménagement de la Planta a été examiné avec attention par la CSC en analysant et soulignant les enjeux autour des dimensions sociales et culturelles qu'impliquent un tel projet.

Du point de vue social, la commission reconnaît la plus-value du projet qui valorise les interactions sociales, l'accès et la mobilité par les éléments suivants :

- Une place ouverte sur la rue de Lausanne, l'avenue de la Gare et le jardin public.
- L'idée innovante de substituer une place de passage par une place de loisirs.
- La réalisation d'un pavillon qui permettra aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes de se réunir.
- La réalisation d'infrastructures accessibles à tous.
- La création d'un espace accessible pour les personnes en situation de handicap.
- Différents concepts qui favorisent les rencontres intergénérationnelles.
- La création d'espaces qui permettent d'accueillir des événements tels que le carnaval ou la fête nationale suisse.
- Et finalement l'intégration d'espaces favorisant les rencontres sportives comme la gymnastique ou la pétanque.

La Commission Sociale et Culturelle souhaite cependant souligner quelques points d'attention. Pour que la place de la Planta devienne et se pérennise comme un lieu de loisirs et de rencontres, il est nécessaire qu'il y ait plus d'activités sociales et culturelles programmées tout au long de l'année. Pour ce faire, la commission trouverait important qu'il y ait une personne mandatée par la commune, une sorte de gestionnaire en charge de la programmation des activités sociales et culturelles de la place de la Planta. Cette programmation devrait prendre en compte les différentes générations et sensibilités de notre commune afin d'offrir des activités suffisamment riches et variées. Cette personne permettrait en outre, de faire le lien entre la place et la population en garantissant la mise à disposition du lieu en encourageant des événements enrichissants pour notre commune et en permettant d'allier créativité et innovation.

La commission reconnaît également la plus-value du projet qui favorise la sécurité et le confort des citoyens grâce aux éléments suivants :

- un éclairage adapté prenant en compte les mesures nécessaires d'économies d'énergie,
- la mise à disposition de bancs et de mobilier fixe ou semi-fixe pour le repos, la détente et le confort,
- la création de muret pour favoriser une mobilité intégrative,
- la réalisation d'espaces sans voiture garantissant la sécurité pour les enfants et les piétons en général,
- la suppression d'espaces souterrains ou d'obstacles freinant la facilité d'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite et finalement la simplification du passage nord-sud.

La commission relève comme point d'attention le fait de pouvoir définir en amont ce qui peut être modifié ou transformé dans le futur sur la place de la Planta afin de ne pas rencontrer d'obstacles par rapport aux éventuels changements nécessaires au fil du temps. La commission tient à souligner que le passage de camions et de moyens de transport de livraison aura toujours lieu à proximité de la place. Ce constat semble, en un certain sens, contradictoire avec l'idée d'une place ouverte sur la rue et complètement sécuritaire pour les piétons tel qu'il est signifié dans les images du projet. Ce point devrait être sans doute un peu plus approfondi et explicité dans la perspective du soutien à la mobilité douce.

Du point de vue culturel, la Commission Sociale et Culturelle reconnaît la plus-value du projet en considérant l'importance de la place comme un lieu d'événements culturels et un lieu de manifestations musicales et festives. Comme point d'attention, la commission espère que la place reste un lieu accueillant et vivant proposant un éventail aussi large que possible de manifestations et d'animations musicales et culturelles libres. La commission se demande également si le pavillon pourrait être utilisé pour des manifestations artistiques et autres petits groupes de musique.

Du point de vue de l'histoire et du patrimoine, la commission reconnaît la plus-value du projet par les éléments suivants :

- en choisissant des matériaux nobles comme la pierre et locaux pour respecter la proximité de la ville historique,
- en mettant en valeur la façade historique dans le projet,
- en conservant la statue de bronze et de la Catherine, monuments importants pour les Sédunois,
- en mettant à l'honneur la tour des Sorciers dans le jardin des enfants à travers une tour grimpante.

Un membre de la commission a soulevé les risques de standardisation du paysage et d'ultra-modernisme qui guettent la Ville européenne aujourd'hui. On entend par standardisation la reproduction à l'identique d'une forme architecturale ou urbaine dans des contextes territoriaux culturels historiques différents. L'esthétique dans cette perspective s'inscrit souvent dans une démarche utilitaire fonctionnelle comme des fontaines sans contextualisation, des lampadaires, mobiliers et autres infrastructures interchangeable sans lien avec notre environnement historico-culturel, faisant fi de l'identité du lieu même. Or, dans un lieu qui s'inscrit dans le Sion médiéval, il est important que tout projet prenne en compte cette dimension d'une part et continue de la faire exister de différentes manières, d'autre part. Cela implique de veiller à garder une trace de l'historicité des traditions dans la modernité en signe de respect de toute continuité temporelle historique. A titre d'exemple, la Catherine, malgré le fait d'avoir été déplacée de quelques mètres dans le temps, a gardé depuis 80 ans la même perspective visuelle pour plusieurs générations. Le nouveau projet ne considère pas ce paramètre patrimonial en changeant sa trajectoire visuelle. Au-delà de cette standardisation des formes urbaines, on observe également de grandes similitudes dans les processus de production urbaine qui s'inscrivent dans un contexte largement documenté de néo-libéralisation des politiques urbaines semblant avoir pour effet une réduction de l'espace des choix : mise en compétition des villes, montée en puissance des acteurs privés dans la fabrique urbaine, insertion et exclusion des mêmes catégories d'acteurs impliquées dans les sphères décisionnaires, politiques urbaines tournées essentiellement vers des objectifs de croissance économique et démographique.

Si les avis ont divergé sur les détails de cette discussion, la commission, à l'unanimité de ses membres, considère qu'il est important de garder les symboles qui ont existé en attribuant des noms aux différents lieux avec des références historiques, par exemple le pavillon des murailles plutôt que le pavillon de l'esplanade, le jardin des sorciers, de la bataille, etc. En conclusion, la valorisation des acquis, de l'histoire et du patrimoine reste des notions majeures à respecter.

Conclusion et vote final : compte tenu du projet et des présentations fournies sur ce projet même, la commission accepte, à l'unanimité des 11 membres présents, l'octroi du crédit d'engagement sollicité par le Conseil communal pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur ce message. Monsieur le Conseiller Vincent Boand, vous avez la parole.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC reconnaît de nombreuses qualités au projet de rénovation de la Planta, tel que présenté. Les trois constats menant aux trois stratégies, donc ici redéfinir les limites et effacer les obstacles, ramener la mobilité en surface et intégrer le vert et le bleu sont très pertinents.

Proposer une refonte des jardins au nord avec un édicule permettant l'installation d'une buvette et utiliser davantage d'espace en direction de la Cathédrale par des jeux d'eau nous apparaissent là aussi

comme des points positifs. Toute l'optique au sud de la place visant à prolonger la place jusqu'aux façades des bâtiments est un gros plus, la suppression des obstacles sur cet axe sud, donc les bacs, escaliers, bâtiments et autres ne manque pas de libérer la place et de l'ouvrir. La végétalisation et la perméabilité améliorée du sol étaient indispensables sur une place aussi minérale et exposée.

Pour notre groupe, les problématiques auxquelles le projet entend répondre sont correctement identifiées et en général efficaces pour atteindre le but envisagé. Cependant, les stratégies identifiées ne concernent que l'aménagement de la place, la beauté d'éléments architecturaux, mais absolument pas son intérêt ou son usage. C'est un gros écueil pour nous. Si le projet a souligné la présence de l'avenue de la Gare, du tribunal, du palais épiscopal et du palais du gouvernement, il n'a pas souligné que ces éléments sont des poids morts quant à l'usage de la place, ceux-ci ne produisant pas une attractivité ou un flux de personnes. Au fond, la principale raison de se trouver à proximité de la place, c'est le départ de la rue de Conthey et la rue de Lausanne. Pour ces deux rues, l'attractivité est plutôt mesurée aux points de rencontre avec la place puisque ces deux rues sont plus fréquentées du côté du Grand-Pont.

Le projet augmente grandement l'attractivité de la place au nord où vont se situer la plupart des aménagements, places de jeux, buvette, fontaines. Le sud, malgré les expériences type atoll, se retrouve un peu délaissé et sans attrait, pas d'usage. Or, pour nous, c'était l'enjeu de conserver l'intérêt qu'a suscité l'Atoll. L'arborisation n'est pas un élément suffisant pour occuper la place. Il y a 25 arbres supplémentaires. On a plus d'ombre mais on n'est pas dans un parc naturel ou botanique ou sur les espaces conséquents type domaine des îles. On a des îlots de verdure et ces îlots ne suffiront pas à amener les gens au sud ou à l'ouest de la place, d'autant que cette arborisation est concentrée à côté de la route et de l'avenue de la Gare. Pas plus que le mobilier ne va être un point très attrayant. C'est peut-être pratique, confortable, joli, mais ce n'est pas franchement très appelant. On parle de chaises métalliques et platelages posés au petit bonheur la chance, pas d'un aménagement pensé d'un espace tel que l'on connaît aujourd'hui.

La proposition de tour qui a été faite par des acteurs de la Ville, des acteurs majeurs et des partenaires importants a été écartée sans grande considération. Si notre groupe n'a pas une opinion arrêtée quant à l'ajout d'un tel élément, faute d'avoir un projet concret et intégré sous les yeux, nous considérons cependant que les promoteurs de l'idée ont au moins identifié un besoin, celui d'attirer du monde sur la place et que cet enjeu au sud et à l'ouest de la place est absent du projet.

Autre point négatif à notre sens, les éléments patrimoniaux et historiques. Le déplacement de la Catherine tel qu'envisagé ne semble pas la mettre en valeur. La modernité de la place, particulièrement des fontaines et de l'éclairage ne permet pas une transition douce entre la Vieille Ville et la partie plus moderne à l'ouest. Certes, les éclairages de mise en valeur des biens patrimoniaux comblent un peu ce défaut, mais il est dommage que bassins et lampadaires soient trop épurés et peu raccord à l'atmosphère Vieille Ville, particulièrement quand le revêtement du sol a bénéficié via le choix de la pierre, d'un soin et d'une attention toute particulière. La CSC parle dans son rapport de standardisation et le terme couvre peu ou prou notre appréciation des fontaines, mobiliers et supports lumineux proches de nos sites historiques. C'est pourquoi, malgré les indéniables qualités du projet que j'ai exposées en amont et en raison de notre volonté de voir la place utilisée par le plus grand nombre sur sa portion sud, nous refusons la demande de crédit. Merci.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. En préambule, je tiens à remercier les services de la Ville pour la qualité du dossier qui a été mis à disposition des commissaires pour l'étude de ce message. Le premier constat de ce projet est qu'il est le fruit d'une réflexion approfondie sur de très nombreux critères.

La stratégie du bleu, par exemple, n'a pas été uniquement arrêtée en proposant une fontaine et des jets pour offrir du rafraîchissement estival, mais dans son intégralité pour permettre une récolte des eaux de pluie, une infiltration et son utilisation dans des zones humides pour valoriser plusieurs des étapes de son cycle.

La stratégie du vert valorise les arbres existants les plus qualitatifs mais propose surtout des compléments les plus étendus possibles, tenant compte évidemment des contraintes d'emprise du parking souterrain existant et permettant aussi la cohabitation à la fois de strates basses, d'essences locales et d'arbres à haute-tige. La mobilité est bien entendu impactée non seulement pour son volet de mobilité douce remettant les différents niveaux à plat mais aussi pour la mobilité motorisée. Il s'agit d'une part de cohabiter avec le futur projet de réhabilitation de l'avenue de la Gare et, d'autre part, de tenir compte de la modification induite du trafic sur la rue de Lausanne, la rue de la Dent Blanche et des Vergers avec les commerces et activités existants.

Enfin, le choix des matériaux était pointilleusement décidé sur la base d'une analyse de 37 critères. Le but ciblé est bien de rendre la place la plus durable possible, tant sur le plan financier pour éviter les importants coûts actuels d'entretien que sur le volet environnemental, en valorisant nos pierres locales qui doivent permettre un cycle court. Ce ne sont là qu'une partie des éléments analysés. Sur cette base, la question que nous devons nous poser aujourd'hui est de savoir si nous voulons une telle place, résultat d'un compromis complet et qualitatif. Le groupe PLR est clairement d'avis que oui.

Notre groupe soutiendra cette demande de crédit et il donne ainsi la latitude nécessaire à notre exécutif pour réaliser ce beau projet, en tenant compte du contexte que l'on connaît, en adaptant le mieux possible la planification des travaux pour garantir une utilisation appropriée de nos finances selon le devis présenté et une coordination des travaux avec les différentes activités qui se réaliseront. Merci pour votre attention.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Le projet de réaménagement de la Planta qui nous est soumis aujourd'hui regroupe différentes modifications de l'actuelle place avec des perspectives intéressantes. En enlevant les obstacles qui limitent la place, l'accès à celle-ci se fera plus aisément et permettra des déplacements plus fluides dans des espaces plus ouverts qu'actuellement.

Le projet tient compte des enjeux climatiques en intégrant une dimension du vert et du bleu. En effet, les eaux de surfaces seront dirigées en direction des espaces verts qui feront office de lieux d'infiltration. Malgré l'abattage de certains arbres, il est prévu d'augmenter la surface verte de la place avec une plantation en pleine terre de 25 arbres supplémentaires. La zone ombragée sera ainsi agrandie tout en maintenant suffisamment d'espace pour les événements culturels. Les terrasses ou les zones arborisées seront des lieux de détente à l'ombre des grands arbres. Enfin, le pavillon de l'esplanade avec sa petite buvette favorisera les rencontres et les échanges entre la population.

En conclusion, ce n'est peut-être pas un hasard si le projet de réaménagement de cette place si emblématique de la Ville a pu se modeler de la sorte. L'Atoll d'abord provisoire, puis pérenne, y est sûrement pour quelque chose. La place est devenue habitée en permanence. Avec ce nouveau projet, espérons donc que la vie qui règne actuellement dans cet espace perdurera dans le temps, à l'image de la gardienne du lieu, la grande Catherine. Vous l'aurez deviné, les Verts soutiendront ce crédit d'engagement.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. La place de la Planta, voilà un dossier qui a pris tout son temps avant d'arriver devant le Conseil général. En effet, cela fait 15 ans que ce projet est dans les cartons et qu'il ressurgit régulièrement. Notre groupe a pris connaissance de ce projet final sans en être émerveillé, mais en reconnaissant la grande qualité du dossier qui, au vu du nombre de contraintes devant être respectées, était loin d'être une sinécure. Le dossier présenté avec ses trois stratégies d'ouverture, de mobilité et de couleur fait sens. Nous relevons notamment très positivement :

- L'ouverture de la place sur la rue de Lausanne et l'avenue de la Gare.
- La conservation des espaces nécessaires aux manifestations d'ampleur.
- La suppression des épouvantables pavillons actuels et le nouveau pavillon buvette jouxtant le jardin public qui permettra aux parents et grands-parents de garder un œil attentif sur leurs petits, tout en se rafraîchissant ou en prenant l'apéro.

Nous regrettons toutefois que le canton n'ait pas été sollicité initialement pour participer à la fête financière du projet. Il s'agit tout de même d'une place à dimension cantonale, faisant front au Palais du Gouvernement et entouré du Tribunal cantonal, de l'Évêché et du bâtiment du service des contributions. Nous comptons donc sur la Municipalité pour rattraper la chose afin d'obtenir une participation bienvenue de notre Canton. D'autre part, la place actuelle édifée en 1989 pour un montant presque équivalent est dans un état déplorable. Nous espérons que cette nouvelle version, dont la couverture au sol compte presque pour la moitié du devis, aura une durabilité bien plus longue, même si nous ne nous attendons pas à une durée de vie équivalente à certaines places de la Rome antique.

Compte tenu de ces remarques, notre groupe accepte le crédit d'engagement de 12,8 millions et remercie chaleureusement les architectes du projet pour le travail en profondeur qu'ils ont fourni. Merci pour votre écoute.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Trop vert pour les uns, trop gris pour les autres, trop cher, pas assez grandiose. Bref, autant de critiques que nous avons pu entendre lors de la présentation et de l'analyse de ce crédit d'engagement. Ce projet de réaménagement de la Planta est le résultat d'un consensus bien helvétique.

Comment vouliez-vous réussir le pari de satisfaire le plus grand nombre, compte tenu des contraintes liées à ce projet dont je rappelle ici quelques-unes :

- l'ancrage historique,
- la place centrale pour la capitale du Canton,
- un parking souterrain en-dessous,
- l'avenue de la Gare à l'ouest, des bâtiments classés à l'est,
- une dénivellation entre le nord et le sud de la place.

Bref, le cahier des charges de ce réaménagement semblait donc mission impossible. Le projet qui nous est présenté ce soir a été mûrement réfléchi, brillamment exposé, pensé en regard des défis qui nous attendent et réussit le tour de force d'intégrer toutes ces contraintes.

Alors oui, il n'y aura pas de tour majestueuse ni de Luna Park et encore moins de statue grandiloquente. C'est un projet qui peut paraître minimaliste, mais sa plus-value résidera sans doute dans le soin apporté aux détails. Cette réhabilitation intègre pleinement la stratégie du bleu et du vert que nous recherchons ardemment en été à Sion. C'est aussi un vrai projet social dans le sens de privilégier les rencontres en surface dans un espace agréable et non mercantile. Comme pour l'Atoll, il sera possible de se poser à midi avec un sandwich ou un bouquin à l'ombre d'un arbre et regarder jouer les enfants à la fontaine ou déambuler les badauds. Alors oui, c'est un projet coûteux, un de plus à Sion, mais je vous rappelle que cette place est capitale pour Sion et qu'en comparaison, nous avons récemment accepté un crédit d'engagement de 9 millions pour une passerelle entre un point A et un point B. De la sobriété et des beaux matériaux, voilà la recette magique pour redonner à cet espace au cœur de ville sa place centrale. Ce sera un grand oui pour notre groupe. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous passons donc au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent ce message appuient sur la touche verte, celles et ceux qui refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, rue de Lausanne, secteur ouest et du jardin de la Planta est accepté par 49 oui, 5 non et 2 abstentions. Je vous remercie.

III- Examen et vote du message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la "Première Dixence" et ses annexes

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la première Dixence et ses annexes. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en date du 6 novembre dernier pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la Commission de Gestion.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour l'entrée en matière et le vote d'entrée en matière.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a siégé à une reprise le 21 novembre 2023. A cette occasion, elle a reçu Monsieur Philippe Varone, Président de la Ville. Elle le remercie pour sa présentation efficace. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 non et 1 abstention. Madame la Conseillère, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Les éléments ressortant du rapport de la Commission de Gestion sont :

- La nouvelle société sera domiciliée en Valais et y payera ses impôts.
- La concession qui court jusqu'au 31 décembre 2031 reste inchangée. Alpiq Suisse SA par cette constitution, souhaite faciliter les discussions liées à un possible renouvellement de concession et une reprise potentielle des actions de la société ainsi constituée.
- Les communes concédantes obtiennent un droit de regard sur cette nouvelle société par la possibilité qui leur est offerte de déléguer trois personnes comme invitées aux réunions du Conseil d'administration.
- Alpiq Suisse SA reste entièrement solidaire de la nouvelle société pour tous les engagements liés à la concession actuelle.
- Cette convention n'entraîne aucun engagement des communes concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour.

Ce transfert conformément à l'article 42 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, ne peut être refusé que s'il contrevient à l'intérêt public, ce qui n'est visiblement pas le cas. La Commune de Sion n'étant concédante qu'à hauteur d'1,21% de la part de la chute, elle ne court réellement qu'un risque extrêmement limité. Les discussions portent maintenant sur les modalités de retour, tel que l'éventuel démantèlement des infrastructures, notamment la conduite forcée.

Conclusion et vote : la Commission de Gestion a répondu à deux questions :

- la première : acceptez-vous le transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et la Printse de la société Alpiq Suisse SA à la société Dixence-Cleuson SA ?
- la deuxième, acceptez-vous la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soient des communes d'Hérémenche, du Mont-Noble, de Nendaz, de Saint-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'État du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq Suisse SA concernant la société Dixence-Cleuson SA ?

Aux deux questions, la Commission de Gestion a répondu oui à l'unanimité. Je souligne que ce rapport a été rédigé par Pierre-Michel Vergères, que je remercie et je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce message, Monsieur le Conseiller Christophe Pitteloud.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. La constitution de la société Dixence-Cleuson SA a pour but de transférer les actifs liés à la première Dixence actuellement dilués dans le bilan d'Alpiq dans une seule entité avec son siège en Valais. Sion fait partie des communes concédantes pour une très faible partie et doit se prononcer par l'intermédiaire de son assemblée primaire. A la lecture du message, il n'y aurait pas de risques identifiés. De plus, selon la législation fédérale, le transfert ne peut être refusé s'il n'est pas contraire à l'intérêt public. L'enjeu principal pour Sion réside essentiellement dans la reprise de l'usine de Chandoline. Nos successeurs dans cette salle devront vraisemblablement traiter cette transaction à l'horizon 2031.

Le message soumis n'a pas soulevé d'inquiétude particulière au sein de notre groupe. Nous accepterons le transfert ainsi que la convention.

Bodrito Jean-Pierre, Conseiller général, PS. L'avènement tardif de ce message semble avoir fait plus de peur que de mal. Espérons-le, au vu des explications qui nous ont été fournies. En effet, dès l'apparition du titre, les mots "transfert de concessions et Dixence" pouvaient allumer une petite lumière rouge dans nos esprits, tant leur poids ont mais surtout vont peser dans les années à venir pour notre canton et notre pays et le mot "lourd" vaut ici son pesant d'or. Finalement, pour résumer au maximum l'esprit de ce message, nous pourrions paraphraser la situation à une matriochka dont le barrage initial est englobé dans l'actuel, tout en ayant qu'une existence virtuelle. Cette demande vise donc à rendre réel l'existence de la petite poupée russe initiale. Lors de la construction de la première Dixence, les communes concédantes étaient Hérémece, Mont-Noble, Nendaz, Saint-Martin, Vex et Sion. Puis, ce premier barrage fut englouti par la Grande-Dixence actuelle, sans que leurs droits au retour de concession soient eux aussi noyés. Décalage dans le temps voulant le premier arrivé étant le premier servi, la concession du premier barrage arrivera à échéance le 31 décembre 2031. Afin de faciliter les futures transactions, Alpiq Suisse SA qui, je le rappelle ici, gère l'entier du barrage, demande donc de rassembler tous les actifs liés à ce premier barrage en une seule entité.

Toute une série de détails sont expliqués dans ce message, dont ceux qui intéressent particulièrement notre commune comme le futur de la conduite forcée et de l'usine de Chandoline et leur possible mise à disposition. Mais un détail nous a marqué, il est précisé dans le message soumis que l'article 42 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques stipule au point 2 que je cite : "l'agrément ne peut être refusé si l'acquéreur satisfait à toutes les exigences de la concession et si le transfert n'est pas contraire à l'intérêt public."

Pour toutes ces raisons, nous avons l'obligation d'entériner cette demande et, par conséquent, d'accepter le message. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de ce message. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce message touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la première Dixence et ses annexes est accepté par 55 oui, 0 non et 2 abstentions. Je vous remercie.

IV- Crédits supplémentaires 05 à 09/2023

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant : les crédits supplémentaires 05 à 09/2023. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, c'est à vous.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion n'a pas de remarques particulières concernant ces crédits supplémentaires. Je vous remercie.

V- Examen et vote du postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 : Examen et vote du postulat pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local. J'invite le premier signataire, Monsieur Thierry Stalder, à nous le présenter.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Partant du principe que les groupes politiques ont pris connaissance du texte du postulat, je ne le répéterai pas ici, mais vous propose d'en expliquer la genèse.

Lors d'une journée de réflexion de notre groupe à propos des problématiques rencontrées par notre cité la question des subventions au degré tertiaire est arrivée sur la table. Le Grand Conseil venait d'accepter le principe permettant aux communes sites de ne plus financer 10% des charges de fonctionnement des écoles du degré tertiaire comme c'était le cas auparavant. Le montant articulé pour Sion en 2020, était de 4,4 millions qui, à terme ne serait plus à la charge de la Ville. Le groupe PLR s'est réjoui de cette bonne nouvelle. La réflexion s'est poursuivie et il nous est alors apparu dommage que la totalité de ce montant, jusqu'alors destiné à la formation, soit à l'avenir dilué dans le ménage communal. Ce postulat était né.

En effet, aujourd'hui, au lieu de payer une facture du canton, sans avoir notre mot à dire, nous aurions la possibilité de maintenir une partie de ce montant pour orienter des projets de recherche afin d'aider nos autorités dans diverses problématiques. En outre, permettre aux autorités des échanges réguliers avec les milieux académiques est apparu comme étant une bonne idée à notre groupe, ce d'autant plus que les étudiants sont constamment à la recherche de problématiques pour des travaux de bachelor, master ou autres. Un travail de recherche étant toujours plus intéressant s'il est orienté sur des thématiques réelles plutôt que sur des aspects théoriques, faute de sujets pratiques. Bien sûr, le groupe PLR ne demande pas qu'un montant de 4,4 millions y soit alloué. C'est la raison pour laquelle nous n'établissons pas dans notre postulat de lien avec la suppression de l'obligation de participation aux charges de fonctionnement des écoles du degré tertiaire. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce postulat qui pourrait aboutir à de très beaux projets. Je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce postulat. Monsieur le Conseiller Bastian Collet.

Collet Bastian, Conseiller général, PS. Cher Thierry Stalder, nous te remercions pour ce postulat. Le groupe PS est bien évidemment pour créer des synergies en Ville de Sion et soutiendra cette initiative.

Première question : s'agit-il d'une plateforme digitale ou d'un lieu physique ? Le postulat ne le précise pas. De notre point de vue, l'un n'empêche pas l'autre et pourrait même se compléter avantageusement. Pour matérialiser ce postulat et puisqu'il ne faut pas non plus réinventer la roue mais plutôt valoriser ce qui existe déjà, nous encourageons la Ville à se tourner vers des structures déjà existantes pour atteindre le but visé par ce postulat.

Monsieur Philippe Varone a, par exemple, signé cette année une convention avec le tiers lieu l'Archipel aux anciens abattoirs où se trouvait l'Oseo qui a précisément pour objectif de créer du lien entre les secteurs économiques de la Ville, les hautes écoles et la population sédunoise dans son ensemble. Ce lieu vise également à être une vitrine des recherches effectuées à la HES et à l'EPFL voisines, ainsi qu'une vitrine pour le nouveau quartier Ronquoz 21 en évolution.

Le postulat de notre camarade Stalder demande la mise en place d'une plateforme d'échanges entre les écoles de niveau tertiaire et la Ville de Sion. Cela tombe bien. Cette plateforme existe déjà physiquement, c'est l'Archipel. Le postulat demande la mise en place de bourses de recherche ou tout autre moyen de financement pour des projets de recherche en lien avec des problématiques rencontrées par la commune de Sion. Cela tombe bien, cela fait partie des projets qui pourraient être développés par l'Archipel.

Dans ce sens, nous pensons donc que ce postulat donne un signal encourageant pour ce type de plateforme associative déjà existante mais qui mérite néanmoins qu'on les renforce encore pour tout le travail accompli souvent bénévolement. C'est ce que la Ville fait puisqu'elle a octroyé cette année une subvention à la structure. Ainsi, nous profitons de ce postulat pour demander que le soutien financier à ce type de structures paraétatiques soit maintenu et même renforcé. L'Archipel est un exemple à Sion, il en existe sans aucun doute d'autres. Tentons de valoriser l'existant et de renforcer les structures qui en ont besoin.

Un dernier point nous tient à cœur. Toujours dans la ligne de ce postulat, nous pensons que la plateforme ambitionnée ne devrait pas seulement s'adresser et offrir des opportunités au secteur tertiaire mais également aux secteurs primaires et secondaires. En effet, tout le monde peut bénéficier des innovations amenées ou à développer par les chercheurs et étudiants de l'EPFL ou de la HES. Cela peut prendre, par exemple, la forme de drones intelligents qui peuvent venir en aide aux vigneronnes et vigneronnes dans leur travail de traitement des vignes ou un charpentier ou menuisier qui pourrait venir consulter certains chercheurs en leur amenant les défis auxquels ils sont confrontés pour que ces mêmes chercheurs ou étudiants puissent imaginer des solutions pour faciliter leur travail au quotidien à travers des outils ou machines innovantes par exemple. Je pense que cela va dans le sens de du postulat proposé. Ainsi, nous souhaiterions que cette plateforme puisse être ouverte le plus largement possible, au-delà du seul secteur tertiaire pour qu'elle bénéficie au plus grand nombre possible. Comme dit précédemment, nous sommes donc pour continuer à créer ces synergies qui font sens pour le tissu économique local et pour que les nouveaux pôles développés à Sion soient mis concrètement au service de toutes celles et ceux qui en auraient le besoin. En conclusion, nous acceptons donc ce postulat en espérant qu'il servira à renforcer les structures déjà existantes. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Notre groupe est un peu dubitatif au sujet de ce postulat car nous avons l'impression que notre Ville fait déjà énormément pour les hautes écoles, notamment par l'entremise de leur financement. Le placement de projets et travaux de diplôme est du ressort des écoles elles-mêmes et de leur staff et ils le font déjà apparemment très bien. D'autre part, il semble que notre Municipalité fasse déjà appel aux hautes écoles installées sur notre commune lorsque des opportunités spécifiques se font sentir. C'est pourquoi nous serions ravis de bénéficier, par exemple, lors d'un prochain plénum d'information, d'une présentation des interactions existantes entre notre Municipalité et les hautes écoles sises sur notre territoire. Vous l'aurez compris, notre groupe estime que ce postulat enfonce en quelque sorte une porte déjà ouverte et de fait ne le soutiendra pas.

J'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et me réjouis déjà de vous retrouver l'année prochaine dans ce même lieu.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts se demande si la commune doit faire attention finalement au double emploi qui est proposé dans ce postulat. En effet, lorsque le besoin se présente, la Commune doit, en effet, faire appel aux chercheurs qui travaillent sur son territoire. Ces choses ont déjà été faites. Par exemple, une étude avait été commanditée à la HES tourisme pour avoir une vision stratégique des possibilités d'améliorer l'attractivité de Sion comme place touristique. Nous en avons eu la présentation en 2020, permettant ainsi de mettre en place une politique touristique cohérente.

Est-ce qu'une plateforme d'échanges permettrait des liens plus importants finalement avec les chercheurs ? Les liens directs ne seraient pas peut-être plus propices et aussi plus fructueux ?

Il me semble qu'il y a suffisamment de pôles de recherche interactifs qui ont la possibilité, le loisir de s'approcher d'autres entités et de créer des liens. Le centre Energypolis, the Ark, financé par la Ville et

les autres communes, encourage et a notamment pour but de favoriser les échanges entre différents chercheurs et étudiants dans des domaines variés comme la chimie et l'énergie, les environnements alpins et polaires, la réhabilitation et la santé incluant les étudiants de l'EPFL et ceux de la HES-SO. La Ville peut sans autre chercher les informations auprès de ces écoles. Le rôle de facilitateur de projet revient à cette entité et la Ville en fait déjà partie. Selon le dernier rapport d'activité disponible 2021, 87% des moyens de the Ark ont été investis dans des projets avec des entreprises locales. Il semble donc que le rôle de the Ark couvre la demande faite par le postulat de Monsieur Stalder et que la multiplication des plateformes n'est pas forcément une aide aux nouvelles collaborations. Cependant, le groupe des Verts est quand même favorable à ce qu'il y ait une meilleure collaboration entre ces centres de recherche locaux, les étudiants qui y travaillent et les solutions intéressantes proposées pour la Ville. Le groupe des Verts soutiendra en principe ce postulat merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Monsieur Stalder, je vous laisse la parole.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Merci à toutes et tous pour vos interventions. Pour répondre à la question du camarade Collet, est-ce que la plateforme sera numérique ou locale ? Effectivement l'un n'empêche pas l'autre. C'est à la Municipalité d'y répondre. Pour ce qui est du primaire et du secondaire, ce n'est pas l'idée puisque l'idée est d'avoir une recherche et donc d'avoir à la fin des rapports un peu développé on va dire mais si dans la réponse de la Ville, c'est opportun, pourquoi pas ?

Monsieur Siggen merci pour vos éléments. Le financement ce n'est plus le cas, si vous avez écouté le préambule, il n'y a plus de financement de fonctionnement, on ne finance plus que les investissements aujourd'hui. Concernant les interactions, elles ont déjà lieu. Si cela existe déjà tant mieux, ce sera la réponse. Si ce n'est pas le cas, eh bien il y aura une opportunité. L'idée est de pérenniser le système, d'avoir quelque chose de régulier et puis qu'effectivement, comme disait Monsieur Siggen, le Conseil municipal revienne régulièrement auprès de cette assemblée pour nous présenter les avancées et les éventuelles collaborations qu'il y a avec ces écoles. Voilà, je n'ai rien à ajouter. J'espère que les groupes qui n'ont pas pris la parole vont soutenir ce postulat. A mon tour de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et je me réjouis de boire un vin chaud à vos côtés.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons voter ce postulat. Donc les Conseillères et Conseillers qui acceptent ce postulat touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local est accepté par 35 oui, 21 non et 1 abstention.

VI- Examen et vote de la motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 : Examen et vote de la motion pourcentage budgétaire consacrée aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies. J'invite le premier signataire de cette motion, Monsieur Jean-Paul Mabillard, à nous la présenter.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. L'année 2023 illustre parfaitement les conséquences du dérèglement climatique. Canicule récurrente, nuits hors normes en automne. Nous traversons actuellement l'année la plus chaude depuis le début des mesures de température. Sion n'est pas épargnée par ce phénomène. Les averses actuelles provoquent des dégâts spectaculaires et coûteux. Au-delà du pessimiste que peut engendrer cette situation, il convient maintenant de s'entendre sur un certain nombre de solutions propres à affronter ces phénomènes.

A l'origine du réchauffement climatique, on trouve les émissions de gaz à effet de serre par la plupart des secteurs de notre société autant le primaire, le secondaire que le tertiaire. Une manière d'atténuer ces émissions consiste à avoir recours à l'énergie renouvelable. Notre commune a déjà pris quelques mesures concrètes à ce niveau. Avant même la crise énergétique provoquée par différents conflits mondiaux, en particulier celui qui oppose l'Ukraine à la Russie, elle a édicté le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. Un titre volumineux. Sa mise en place s'est avérée laborieuse. Les subsides communaux consacrés à cette cause se sont révélés insuffisants pour répondre aux multiples demandes qui ont suivi son entrée en vigueur.

Au début de cette législature, un postulat PLR incitait nos autorités à passer la vitesse supérieure en subsidiant la plupart des mesures intégrées dans le règlement. Pour différentes raisons, la commune est demeurée sur ses positions. Les conflits qui viennent d'être évoqués ont quelque peu ébranlé les consciences. En 2022, nous sommes passés tout près d'une crise énergétique majeure. Cette menace a eu des conséquences concrètes sur la gestion de l'énergie au niveau du pays mais aussi de notre commune. À juste titre, nos autorités ont tout soudain augmenté le budget consacré à la promotion des énergies renouvelables. A l'origine, l'argent nécessaire au financement des énergies renouvelables provenait d'un premier fonds créé en 2007. Une fois la somme qu'il contenait épuisée, il s'agit de trouver d'autres sources permettant de subsidier le passage à une énergie propre. Encouragé par le Conseil général dans le cadre du budget 2023, nos autorités ont accordé à la transition énergétique une somme conséquente.

S'ajoute à cela la création récente d'un fonds énergie destiné à recevoir une partie des dividendes versés par Oiken. Une telle décision produit des effets non négligeables. Elle permet tout d'abord de faire face à une future crise énergétique. Elle protège ensuite l'environnement en participant à la diminution des effets de gaz à effet de serre. Elle poursuit donc un double objectif. Pour atteindre ceux fixés par la Confédération, à savoir la réduction de 50% des émissions de CO₂ d'ici 2030 et la neutralité carbone à l'horizon 2050, chaque commune, la nôtre y compris, se devait de réaliser cet effort financier. Il convient maintenant d'alimenter le nouveau fonds pour l'énergie en allant au-delà de la participation d'Oiken. Sachant que l'apport de cette société risque de varier en fonction de la santé du marché, rien ne garantit que ce fonds soit suffisamment alimenté dans les années qui viennent. Or, tous les signaux actuels, canicule, feux de forêt, glissements de terrain provoqués par les émissions de CO₂, montrent qu'il y a urgence à intervenir et que les interventions nécessaires auront un coût non négligeable. La plupart des partis teinte de vert leurs programmes politiques, y compris au niveau de notre commune. L'État du Valais vient de se doter d'une loi climat qui vise la neutralité carbone pour 2040. A cet effet, 70 millions sont prévus chaque année pour appuyer les mesures dans ce sens. Il est donc temps pour notre commune de passer à l'acte en alimentant son nouveau fonds pour l'énergie de manière substantielle. L'effort financier demandé par la motion devrait permettre d'accélérer le passage aux énergies renouvelables et surtout de répondre aux pressions de plus en plus fortes des autorités fédérales et cantonales dans ce domaine. Une alimentation conséquente de ce fonds permettra d'éviter ces fameuses taxes honnies par la population. Enfin, une telle initiative pourra servir de modèle aux autres communes valaisannes et instaurera Sion capitale du Valais comme leader sur le plan des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.

On pourra toujours rétorquer que les temps actuels ne sont pas favorables aux investissements, que les budgets sont en souffrance à cause notamment de l'inflation. Difficile de déterminer le moment clé pour s'attaquer de manière frontale au réchauffement climatique. Attendre la prochaine embellie budgétaire peut-être, une telle décision reviendrait à retarder de manière conséquente les mesures consacrées au développement des énergies renouvelables et augmenterait de façon singulière des dégâts provoqués par les canicules à répétition et les périodes d'inondations. Le pourcentage du budget proposé dans le cadre de la motion, fourchette entre 0,5 et 1%, est discutable et à discuter. Si elle est acceptée, son texte et sa mise en vigueur seront âprement négociés, comme le fut la motion en lien avec le salaire des Conseillers communaux. On peut faire confiance, semble-t-il, à nos autorités et à notre Président, au bureau élargi également dans le cadre d'une telle négociation.

Pour rappel, un article paru dans le Nouvelliste ce printemps soulignait à quel point le législatif sédunois hésitait à utiliser les prérogatives qui étaient les siennes en déposant par exemple des motions.

Plusieurs chefs de groupe ont d'ailleurs regretté le peu d'utilisation de ce type d'outil, celle débattu ce soir offre au Conseil général l'occasion d'encourager nos autorités et de les soutenir dans leur désir maintes fois répété, de promouvoir des énergies renouvelables et de veiller ainsi à la sécurité de la population et à la défense de l'environnement. Accepter cette motion, c'est aussi participer à remplir les carnets de commandes de plusieurs entreprises de la région et ainsi augmenter les investissements nécessaires en faveur d'une économie circulaire. Merci de votre attention. J'écoute avec attention et j'attends avec appréhension vos réactions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cette motion. Monsieur le Conseiller Fabien Kuchler.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre groupe a bien pris connaissance de la motion du Conseiller Mabillard datant de décembre 2022 et dont l'objectif est de consacrer un pourcentage fixe du budget à des mesures d'encouragement pour l'énergie. Cette thématique est évidemment considérée comme très importante pour notre groupe. J'avais moi-même déposé un postulat en 2015 pour créer ce fameux règlement relatif aux mesures d'encouragement ainsi qu'une motion en 2019 pour le faire compléter avec des nouvelles mesures. Le bébé a bien grandi depuis puisqu'il a été une nouvelle fois adapté l'an passé, couvrant ainsi quasiment l'entier des mesures recommandées par le service de l'énergie et des forces hydrauliques.

Cet apprentissage doit aussi passer par un apprivoisement du travail à réaliser pour accompagner ces nombreuses démarches avec les bureaux spécialisés idoines, du cadre légal qui s'adapte sans cesse, des revenus à disposition qui sont chamboulés par les marchés et aussi de la présence renforcée de la déléguée à l'énergie dans les bureaux de notre administration.

Notre règlement a nécessité ainsi une souplesse digne d'un gymnaste ces dernières années et il nous semble que soit venu le temps de le donner, ce temps, aux entités concernées pour l'expérimenter, le travailler et le valoriser tenant compte du contexte précité et du budget mis à disposition depuis le nouveau budget.

Nous estimons dès lors, que fixer un pourcentage fixe n'amène rien d'autre qu'une rigidité malvenue et inefficace. Disposer d'un budget fixe ne garantit en aucun cas l'atteinte d'un objectif climatique, surtout si l'on prend la peine de réaliser un tour d'horizon des entreprises du secteur du bâtiment qui ont toutes les peines du monde à disposer en suffisance de ressources humaines ou matérielles, tant depuis la phase d'étude par les bureaux d'ingénieurs jusqu'à la réalisation concrète au niveau de l'enveloppe ou de la technique d'approvisionnement énergétique du bâtiment. Vous l'aurez compris, notre groupe refusera cette motion et vous incite à en faire de même. Merci pour votre attention et bonnes fêtes à tous.

Luyet Janique, Conseillère générale, Le Centre. Le groupe du Centre Sion ne soutiendra pas la présente motion relative à l'instauration d'un pourcentage budgétaire en faveur de la promotion énergétique déposée par le groupe des Verts en date du 11 décembre 2022. Notre groupe est en effet d'avis que le Conseil général s'est déjà beaucoup investi en la matière puisqu'il a récemment adopté la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables et que depuis 2018 des fonds conséquents ont été débloqués. Pour ces raisons, il ne nous semble pas opportun d'en faire plus pour le moment, ce d'autant que le règlement actuel permet déjà des ajustements annuels, lesquels ne seraient plus possible si cette motion devait être acceptée.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Discussion laborieuse que le groupe PS a menée au sujet de la motion déposée ce jour par le groupe des Verts. D'une part, il est évident que nous soutenons le but recherché avec cette motion, accélérer la transition énergétique de notre Ville en augmentant le budget qui lui est imparti. D'autre part, nous avons, comme le groupe du Centre, relevé l'aspect contraignant de cette motion qui accorde à ce but vertueux plus d'un million de francs par an et ce pour une durée indéterminée. La soirée d'hier nous a montré qu'il est illusoire de penser que notre assemblée acceptera une augmentation des charges communales de ce montant.

De ceci a émergé une question : à quel poste de dépenses retirerons-nous ce montant ? Probablement pas sur l'aéroport. Voilà donc poindre, dans le groupe PS, la crainte de coupe dans la culture, la mobilité douce, l'éducation ou la cohésion sociale. Néanmoins, en cas de refus, et c'est à nouveau une conclusion de la soirée d'hier, impossible d'imaginer que notre économe Conseil général acceptera un quelconque amendement à la hausse sur la rubrique concernée.

Dilemme cornélien donc pour le groupe PS, qui ne peut conduire qu'à la liberté de vote.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole, Monsieur Mabillard, c'est à vous.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Au vu des avis développés par les représentants des différents groupes, il y a peu de chance, comme je viens de le dire, que cette motion soit acceptée. Intuitivement, les Verts s'attendaient à un tel échec et ce n'est pas une grande surprise. La surprise, c'est l'ampleur que va prendre cet échec. J'ai déjà évoqué en introduction les principales raisons qui, aux yeux des Verts, justifient une alimentation plus conséquente du fonds en faveur des énergies renouvelables. Je n'y reviendrai pas. Les arguments énoncés par les différents groupes en opposition à ce projet sont certes recevables. J'aimerais malgré tout reprendre celui émis par nos collègues socialistes avec lesquels, une fois n'est pas coutume, nous nous retrouvons en désaccord. Quoi que l'on en pense, ce fonds qui se veut au service de notre approvisionnement en énergie permettra de manière plus ou moins directe de lutter contre le réchauffement climatique. Ces deux objectifs vont de pair, je le répète. Or, le réchauffement climatique aura un coût sérieux.

Si l'on admet qu'il y a urgence à agir et je ne suis pas certain que l'on partage tous cet avis dans cette salle, il semble temps de récolter dès maintenant des montants nécessaires et non d'agir au coup par coup ou d'attendre l'expérimentation du règlement qui est en vigueur actuellement. Est-ce que l'on peut encore aujourd'hui s'accorder le temps de l'expérimentation ? Rien n'est moins sûr. Attendre que le réchauffement climatique soit plus visible qu'il n'est aujourd'hui pour prendre des mesures fortes, c'est risquer d'être pris au dépourvu au moment où il s'agira d'investir dans des moyens de production ou de protection coûteux.

Préciser un pourcentage budgétaire versé annuellement dans ce fonds, nous bloque-t-il réellement ? Va-t-il exercer une trop grande contrainte sur nos finances dans le futur ? Ce n'est en tout cas pas l'avis du Conseil d'État qui, comme je viens de le préciser, en a créé un dans le cas de la nouvelle loi climat. Il semble que lui soit beaucoup moins emprunté sur la difficulté des entreprises à mettre en œuvre tous les travaux qui nécessiteraient un fonds climat trop important. Il est alimenté annuellement par une somme fixée au préalable par le Conseil d'État. Il est toujours possible, en fonction du contexte, de faire varier l'alimentation d'un fonds. Des outils existent à ce niveau, y compris pour une commune. On l'a constaté pendant la période du Covid, en fonction des urgences. Il ne semble pas totalement impossible de consacrer une partie du fonds à un autre usage qu'à celui dont il est destiné.

Je rappelle aussi que le pourcentage proposé par la motion n'est pas gravé dans le marbre. Il est envisageable de le moduler, voire de le transformer avant même la mise à jour de la motion, avant même la version finale de la motion, en fonction de la négociation et je l'ai déjà dit au départ qui se déroulera avec nos autorités. Le pourcentage est susceptible de varier sur des amendements pour alimenter, pour résoudre les problèmes financiers que va poser le réchauffement climatique est un pari osé. Je vous renvoie à ce qui s'est passé hier soir. Ce Conseil admettra-t-il le moment venu d'amender le budget par des sommes de 100'000 francs et plus. Permettez-moi d'en douter. Jusqu'ici, les financements consacrés par nos autorités à la promotion des énergies renouvelables ont de plus fluctué au gré des besoins mais non pas pour autant répondu à tous les besoins. Je vous rappelle qu'à un moment donné, on a dû refuser de financer les blocs qui désiraient réaliser soit un bilan énergétique, soit l'isolation de leur façade. Renvoyer les efforts financiers au service de la position du climat et de l'énergie à des périodes budgétaires plus favorables est un pari risqué. Personne ne peut prédire le temps qu'il faudra pour que nos finances embellissent. Par contre, il est certain que repousser des mesures nécessaires au bien-être de la population risque d'avoir des conséquences de plus en plus négatives. Les Verts ont le sentiment que rejeter massivement cette motion en comptant sur des amendements ou des augmentations de budget aléatoires, pour résoudre des problèmes déjà

d'actualité, ce n'est de loin pas de la part du législatif donner un signal positif à nos autorités qui, dans un laps de temps relativement court, vont se voir dans l'obligation d'agir et de prendre des risques budgétaires en vue de protéger notre population contre le dérèglement climatique. Quelle que soit l'ampleur du rejet, et il est conséquent, les Verts continueront à proposer des stratégies, des voies aptes à combattre la dérégulation du climat ou déposeront des postulats comme il a été, à maintes fois, fait allusion ce lundi, tout en espérant qu'ils soient acceptés pour une fois et qui sait, dans un avenir pas si lointain, d'autres groupes reviendront à la charge, au niveau du financement qui deviendra de plus en plus problématique, de l'énergie durable et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour terminer, je conclurai en disant que rien de plus beau que les combats perdus d'avance et n'oubliez pas que le bouton vert constitue toujours une option possible. Comme la tradition le veut, nous vous souhaitons quand même car nous ne sommes pas vindicatifs, nous ne sommes pas rancuniers, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur Mabillard. Nous allons passer au vote de cette motion. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent cette motion touche verte, celles et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

La motion pourcentage budgétaire consacrée aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables est refusée par 19 oui, 34 non et 3 abstentions.

VII- Interpellation sur l'aéroport du groupe socialiste et des Verts

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 de cette soirée : Interpellation sur l'aéroport. Je passe donc la parole pour cette interpellation à Monsieur Jean-Paul Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je vais vous faire une déclaration cosignée par les Socialistes et les Verts.

S'appuyant sur l'article 33 du règlement du Conseil général, la Présidence a décidé de reporter sa réaction à l'interpellation de l'aéroport au plénum de février. Si l'on peut, à la rigueur, admettre l'interprétation de l'article 33, la manière dont s'est déroulée ce renvoi est discutable.

- discutable parce que l'interpellation était parvenue à nos autorités dans les délais,
- discutable parce que, lors de l'élaboration de l'ordre du jour de ce plénum, il y a 15 jours environ, le Président était présent. Comme tous les membres du bureau, il a donné son feu vert pour que l'interpellation soit intégrée audit ordre du jour et n'a en aucun cas parler de renvoyer la réponse au mois de février,
- discutable enfin parce que les auteurs de l'interpellation ont été avertis dans le courant du week-end dernier.

Il a fallu ouvrir ses mails pendant le week-end. On sait qu'actuellement on conseille, au milieu professionnel, d'éviter d'envoyer des mails durant le week-end. De plus, une quelconque modification de l'ordre du jour est l'apanage du bureau et de lui seul. Les Verts et les Socialistes déplorent donc cette ingérence dans les prérogatives du bureau et, contrairement à ce qui était prévu, nous ne présenterons pas ce soir une interpellation à laquelle il sera répondu seulement au mois de février. Notre présentation se déroulera dans le cadre du plénum durant lequel il lui sera apporté une réponse de la part des autorités. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Merci. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. On ne va pas faire de la polémique la veille de Noël, mais juste rappeler l'article 33 qui dit bien que ce soir, le groupe Socialiste et le groupe des Verts auraient pu développer l'interpellation, c'est-ce qui est mentionné et nous avons le devoir d'y répondre au plénum suivant. C'est simplement l'application de l'article 33. Il n'y a aucun report de la réponse du Conseil municipal mais simplement l'application de votre règlement, article 33 alinéa 3.

Il n'y a pas de mauvaise volonté de la part de la Municipalité, au-delà du fait que cette interpellation comprend quinze questions et effectivement nécessite une réponse fouillée, que l'on apportera bien volontiers le même soir que le développement qui aura lieu le 20 février prochain. Je souhaitais préciser la chose.

VIII- Réponse au postulat : "Oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point suivant le point 8 : Réponse au postulat "oui à un patrimoine culturel, soutenons nos cafés-restaurants".

Schmid Carole, Conseillère municipale, Le Centre. Je vais vous apporter la réponse au postulat "oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants". La question soulevée par le postulat a été traitée par le service des bâtiments et constructions avec l'appui de la sécurité publique au travers de patente LHR actuellement en vigueur, ainsi que des archives communales se portant en particulier sur les minutes du Conseil municipal relatives aux patentes. Au travers de ces premières recherches exploratoires, croiser les bases historiques documentaires existantes avec la réalité des enseignes actuelles s'avère une tâche à la fois complexe et laborieuse. Il apparaît clairement que de telles recherches ne pourront pas faire l'impasse sur l'exploration de la mémoire encore vivante de ces divers établissements, c'est-à-dire bars, cafés et restaurants. Rendre compte de ce patrimoine matériel et immatériel suppose d'interroger non seulement les lieux eux-mêmes mais également les acteurs qui les ont créés et fait vivre dans la communauté sédunoise.

L'ancienneté et l'authenticité sont, certes, les critères essentiels à cette sélection. Leur application concrète est cependant complexe. Sur le plan matériel, en plus des indispensables recherches documentaires historiques, évaluer la présence d'un patrimoine architectural suffisamment conservé, ainsi que l'étendue des transformations effectuées. Sur le plan immatériel, transcrire l'histoire du lieu et le maintien continu de l'exploitation en tant qu'établissement public, ses tenanciers et/ou ses enseignes successives.

La commune bénéficie actuellement d'environ 300 patentes délivrées au sens de la LHR. Dans une première approche, une dizaine d'établissements peuvent d'ores et déjà être identifiés en tant que historiques pour l'essentiel en Vieille Ville. Au-delà de ces repérages presque évidents mais non encore documentés, une quarantaine d'autres établissements semblent mériter une approche plus nuancée. La démarche suggérée par le postulat "oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants" doit ainsi porter sur ces deux axes. Le premier est de documenter de façon suffisamment approfondie les témoins les plus emblématiques de ce patrimoine, le deuxième est de révéler un patrimoine méconnu lié au développement de la Ville et de ses acteurs.

Cette double démarche pourrait être menée de concert et en collaboration avec Sedunum Nostrum, favorable à ce projet. Dans une deuxième édition remaniée, Patrimoine Suisse a édité en 2018, les plus beaux cafés et tea-rooms de Suisse afin de faire connaître et valoriser 50 établissements historiques en Suisse romande. La Ville de Lausanne, quant à elle, a entrepris une démarche similaire, il y a quelques années et a retenu 44 établissements pour l'octroi d'un label café historique dans un ouvrage publié en 2021. Ce concept, à adapter à la réalité locale sédunoise, pourrait ainsi s'appliquer à la valorisation de notre propre patrimoine et à sa diffusion touristique.

Le Conseil municipal propose ainsi de donner suite au présent postulat selon les dispositions suivantes :

- Premièrement, de procéder à un inventaire et une étude documentaire sur le potentiel d'un label café-restaurant historique sur la commune de Sion. Le travail sera effectué avec des experts extérieurs sous la direction et avec la collaboration du service bâtiments et constructions et des archives municipales. L'inventaire sera accompagné d'entretiens et de témoignages d'acteurs locaux.
- Deuxièmement, il s'agira d'évaluer les objets recensés et de réaliser une publication de référence sur les cafés-restaurants historiques, situés sur la commune de Sion qui accompagnera le label décerné à ce titre. Cet ouvrage reprendrait le principe et le format de celui consacré aux fontaines de la commune édité par Sedunum Nostrum "les fontaines au pays du soleil".
- Le troisième point est de prévoir un budget idoine pour l'ensemble de la démarche, soient les recherches historiques, les évaluations patrimoniales, les entretiens et les témoignages ainsi que pour la réalisation et la publication d'un ouvrage sur ce thème en vue de l'octroi d'un label cafés et restaurants historiques et de sa diffusion par l'office du tourisme. J'espère avoir apporté les réponses positives que vous pouviez attendre.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. En premier lieu, je tiens à remercier encore une fois tous les partis politiques et tous les signataires d'avoir soutenu ce postulat essentiel à une dynamique socio-culturelle à Sion, capitale du Valais. Merci également à tous les services pour votre travail. La conclusion de la réponse au postulat me paraît satisfaisante.

Néanmoins, je demande à la Ville de respecter l'esprit de ce postulat à teneur patrimoniale encore une fois, historique et touristique à part entière. Je ne souhaite pas que cet embellissement impératif se réduise ou devienne un pur projet marketing, ou que son essence soit tronquée par des concepts dont je réfute la congruence, tels que Sion, capitale suisse des Alpes. Ce postulat reste exclusivement au service de Sion et de ses acteurs et non à de futures probables stratégies politiques. Merci de votre travail.

IX- Réponse au postulat : "Le bois de chez nous, une matière noble"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 9 : Réponse au postulat "le bois de chez nous, une matière noble".

Schmid Carole, Conseillère municipale, Le Centre. Les arguments en faveur de l'utilisation du bois dans la construction sont largement développés depuis quelques années, aussi bien sur le plan de l'économie locale en circuit court que sur celui des avantages en termes de durabilité, de bilan carbone et de performance énergétique. L'utilisation du bois tout particulièrement de provenance locale est ainsi soutenue fortement par l'industrie suisse du bois par son organe Lignum, en particulier pour la publication largement diffusée "arguments en faveur du bois" de 2019, mise à jour en 2021 et soutenue par l'Office fédéral de l'environnement au travers de son plan d'action bois. Sur le plan législatif, par contre, il est intéressant de relever que les encouragements cantonaux en la matière, tout au moins pour le canton du Valais et le canton de Vaud, ne sont pas intégrés aux législations sur l'environnement et sur l'énergie, mais sur les lois forestières et leurs modalités d'application. Ces nouvelles réglementations visent indirectement le secteur de la construction avec de multiples recommandations et/ou de directives préconisant l'étude de variantes avec l'utilisation du bois issu de la production locale forestière. Elles font évidemment sens au regard des arguments qui ont été évoqués précédemment. La tentation est grande d'y voir une solution un peu passe-partout.

L'architecture et la technique sont constitués cependant d'un large ensemble de paramètres. Toutes les exigences en matière énergétique ou de durabilité du bâtiment doivent s'inscrire dans le cadre général d'une construction. Cette exigence représente un objectif prioritaire mais pas unique. La qualité et la cohérence de l'ensemble priment, aussi bien que la pertinence d'un matériau dans un concept topographique et bâti préexistant. Il est important également de relever que le matériau bois, à valoriser dans sa globalité, se décline sur de nombreux niveaux, comme la production d'énergie en copeaux et pellets, le bois de charpente, les éléments de constructions finis ou semi-finis, les placages, les agencements intérieurs, etc. Le bois est ainsi communément utilisé en mixité avec d'autres modes

constructifs tels que le béton ou le métal, matériaux parfois mieux adaptés en termes de résistance ou de performance. Le cas évoqué du nouveau parking de l'hôpital de Sion en est une belle illustration.

Le service des bâtiments et constructions a récemment adapté le cahier des charges de ses concours d'architecture, en précisant les attentes de la Ville en matière d'exemplarité écologique et de durabilité visant à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre grâce au recours à des modes de construction ou des constructions, déconstructions ou recyclage bas-carbone, favorisant les circuits courts grâce notamment à l'utilisation du bois indigène.

Le service de l'urbanisme et la mobilité développe avec les mandataires de Ronquoz 21 une stratégie environnementale et énergétique de premier plan au travers des normes de quartiers durables selon les prescriptions des programmes SEED et SméO visant à la réalisation, à l'exploitation de quartier et de bâtiments répondant aux principes du développement durable sur l'ensemble du cycle de vie du bâti, de la conception à la déconstruction.

Il convient par ailleurs de préciser que la Ville est directement et indirectement particulièrement active dans la valorisation du bois énergie. Elle est un partenaire important du triage forestier du cône de Thyon association dont elle est membre et qu'elle préside. Via les sociétés Sogaval, Enevi et Valpellets, elle promeut l'utilisation de bois local sous forme de plaquettes et de pellets de bois pour alimenter les projets actuels et futurs de chauffage à distance. Dans ce contexte, la Ville poursuivra son engagement dans la mesure où cela s'y prête, à promouvoir l'utilisation du bois produit selon les principes du développement durable lors de la planification et de la construction des futurs bâtiments.

J'espère apporter les réponses à Monsieur Haefliger.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Lors du plénum du solstice d'été 2022, mon postulat sur l'utilisation du bois local a été déposé par le groupe du Centre afin de valoriser l'utilisation du bois local, soit pour sa disponibilité, pour sa transformation ou encore pour son aspect architectural final.

La réponse de la Municipalité à ce postulat permet d'amener quelques pistes intéressantes sur le positionnement de cette dernière face à la seule matière première renouvelable du territoire communal. Le soutien de l'industrie du bois par le biais de son organe Lignum soutenu par l'Office fédéral de l'environnement, par son plan d'action bois. Vous relevez le fait que sur le plan législatif, ce qui est relatif au bois est intégré sur les lois forestières et non sur celle de l'environnement et de l'énergie. Ce postulat avait plutôt comme vision les constructions futures de la Ville, d'où le fait qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement au bois suisse mais surtout valoriser le bois sédunois. Le bois énergie, utilisé et mis en valeur par les sociétés Sogaval, Enevi, Valpellets, est une jolie bûche dans le foyer de l'économie circulaire. Il ne faudrait toutefois pas réduire le bois de nos 454 hectares de forêt uniquement à cette utilisation. Les différents projets architecturaux faisant la part belle au bois local sont la preuve que son utilisation a toute sa place dans cette mixité des modes de construction. Le cahier des charges des concours d'architecture amène des lignes directrices aux entreprises soumissionnaires en vue de favoriser les circuits courts et non une épine dans le pied. Nous pouvons que nous en réjouir. Parking de l'hôpital, Bois-énergie, Atoll de la Planta, bâtiment du cône de Thyon, passerelle de la Borgne, tant d'ouvrages qui doivent ouvrir la voie à une vision à long terme de la valorisation de cette ressource. N'ayant pas trouvé de trace d'un potentiel label dans la réponse de la Municipalité, je relève encore une fois l'intérêt que pourrait amener cette touche locale au travers des PME sédunoises. Preuve en est le postulat précédent.

Pour ma conclusion et me basant sur le plénum de hier et ayant besoin également d'un petit soutien administratif, j'ai appelé ChatGPT. "Utiliser le bois local pour valoriser les entreprises locales offre une gamme d'avantages allant de l'impact économique positif et la préservation de l'environnement et de la culture locale. C'est une approche qui favorise à la fois le développement économique et la durabilité à l'échelle d'une collectivité".

Merci à la Municipalité et à sa Conseillère pour sa réponse et joyeux Noël et bonnes fêtes à tous.

X- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 10 de la soirée : Informations de la Municipalité Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Quelques petites informations, puis avec Monsieur Vincent Kempf, nous viendrons vous présenter de manière plus étayée l'état des lieux du projet Ronquoz 21 puisque demain, nous allons présenter ces travaux aux propriétaires concernés et demain soir aux habitants du quartier. On souhaitait vous réserver la primeur de l'état des lieux de ces travaux du plan guide.

J'aimerais tout d'abord saluer le très beau travail de Monsieur Dondainaz et du suivi financier de la Ville puisque nous sommes restés sur le podium avec la troisième place des villes suisses les mieux gérées pour nos comptes 2022.

En ce qui concerne **le personnel**, nous sommes dans des processus de sélection de notre Secrétaire municipal, de la direction artistique et administrative de la salle de congrès/concert donc dans les prochains jours, les prochaines semaines, vraisemblablement des décisions seront prises et les communications y relatives faites.

En ce qui concerne **la mobilité**, bonne nouvelle, nous avons pu lever le dernier recours sur le 30 km/h au cœur de ville. Donc on va mettre gentiment cela en place dans le courant du début du printemps et l'on présentera aussi à la population de l'ouest de la ville le projet de réaffectation de la T9 Pont-de-la-Morge-Sion qui va redonner de la qualité aux aménagements de mobilité, notamment pour la mobilité douce.

En ce qui concerne **le social**, la Ville de Sion n'échappe pas à ce que vous avez peut-être pu lire dans la presse aujourd'hui, on a une baisse de l'aide sociale de 8% à fin novembre par rapport aux mêmes chiffres de l'année dernière. On est dans la même tendance que nos autres consœurs des villes suisses. Le service des affaires sociales continue son action, notamment par rapport aux aînés. J'ai eu la chance de pouvoir participer à un goûter sensoriel. Il y a des cartes de Noël qui ont été envoyées aux aînés, faites par les enfants. On prend soin, bien sûr des générations qui nous ont précédés.

Dans le domaine de **l'économie**, on a toujours nos apéritifs économiques. Le dernier était très intéressant, sur les ressources humaines. Cela permet véritablement chaque fois d'amener des témoignages d'entreprise, de faire prendre conscience de la réalité, notamment de ce capital humain et des problèmes que cela peut poser en termes organisationnels quand on en n'a pas. Le Conseil communal va toujours à la rencontre de la population. La dernière fois, c'était au Ritz. Il y a toujours du monde, il y a toujours des questions, il y a toujours des réponses qui sont apportées. Cela nous permet à chaque fois de pouvoir prendre le pouls des différents quartiers, des différents villages. On a aussi pu fêter les 10 ans d'Imperix, une petite start-up qui a débuté du côté de la rue de l'Industrie, qui travaille sur les condensateurs électriques et qui est maintenant installée dans les locaux de Michel stores avec 35 collaborateurs. On a vraiment là une espèce de pépite qui est née, une petite graine qui a grandi et qui montre aujourd'hui que c'est possible. On n'a pas besoin de s'appeler Steve Jobs et d'avoir fait cela il y a longtemps. On peut chez nous, arriver aussi avoir des "success story" avec des machines qui sont vendues à peu près partout dans le monde.

En ce qui concerne **la halle de tir indoor** qui est du côté des casernes : les travaux se déroulent de manière tout à fait correcte. L'inauguration est prévue en septembre 2024. Cela permettra, je vous rappelle de libérer Pra Bardy de 75% des tirs notamment tous ceux qui sont à courte distance. Pour le reste, nous avons toujours des contacts avec l'armée, avec les riverains pour voir comment, dès le début 2025, les normes de l'ordonnance sur le bruit seront respectées avec vraisemblablement une diminution des tirs à longue distance qui doivent rester sur ce périmètre.

Vous avez vu, malheureusement sous la pluie, le vernissage d'**ARcheoSion**, cet outil qui nous permet de pouvoir découvrir en réalité augmentée, notamment la basilique sous le Scex. Ce sera un outil qui

sera mis à disposition, pour suivre le développement de parcours archéologique au cœur de la Ville de Sion.

Bonne nouvelle, nous avons pu commencer les travaux du **centre horticole**. Vous avez eu la gentillesse de nous accorder un crédit d'engagement, sachez que les travaux commencent.

Notre archiviste nous a souligné qu'en 2023, on fête **les 70 ans du Conseil général**. Il est né en 1953. Il y avait eu un rejet en 1948 de 764 voix contre et 462 pour le Conseil général. Au final, l'assemblée primaire des 13 et 14 décembre 1952 avait validé la création du Conseil général. Donc on peut vous souhaiter un bon anniversaire.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Avec Monsieur Kempf, comme évoqué, nous souhaitons vous présenter l'état des lieux du projet Ronquoz 21. Tout d'abord, quelques éléments de mise en contexte pendant que Monsieur Kempf charge la présentation. Vous rappeler les ambitions de ce projet, ce sont 60 hectares, vous connaissez ce périmètre au sud des voies CFF. L'idée est d'accueillir véritablement un potentiel de développement de la Ville de Sion pour les 30 prochaines années avec la transformation d'un quartier qui aujourd'hui est en zone industrielle, dans une mixité bien pensée, mixité des usages, mixité intergénérationnelle. On parle d'une ville au quart d'heure qui permet justement de pouvoir concentrer tous les usages dans un même périmètre.

Je vous rappelle les étapes qui ont déjà été réalisées :

- en 2018 ont eu lieu les premiers ateliers participatifs avec les propriétaires, les occupants, des questionnaires à la population qui nous avaient permis de sentir quelles étaient les attentes de la population,
- en 2019 un concours d'urbanisme. Le choix du projet s'est porté sur les fameux architectes Herzog et de Meuron et Michel Desvignes. Monsieur de Meuron était venu devant ce plénum pour présenter le projet,
- en 2020, le Conseil municipal, pour pouvoir travailler sereinement, avait déposé sur ces 60 hectares, une zone réservée, ce qui nous a permis de pouvoir approfondir nos réflexions,
- en 2022, de nouvelles démarches participatives ont été réalisées au printemps,
- fin 2023 présentation de nouveaux éléments grâce à un travail très important du service de l'urbanisme, des différentes commissions communales et des mandataires.

Je remercie vraiment Monsieur Kempf, Madame Monteventi Weber qui a été notre accompagnatrice et qui prend une retraite justement méritée pour tout le travail accompli. C'est un énorme travail. Je l'avais dit à plusieurs reprises quand on a des gens comme Herzog et de Meuron on est challengé, mais on avait aussi une obligation, car on voulait donner des réponses le plus rapidement possible à l'économie, aux différents propriétaires privés pour pouvoir discuter et affiner l'avenir de leur situation dans le périmètre.

Donc, les nouveaux éléments que l'on va vous présenter ce soir sont tout d'abord un calendrier. C'est vous montrer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet. On a essayé d'identifier quelles étaient les infrastructures publiques dont nous aurions besoin dans ce périmètre : des écoles, des UAPE, un foyer de jour etc. Tous les services ont fait une analyse assez concrète des besoins par rapport à ce grand périmètre. On a aussi la volonté de mettre en place une structure d'accompagnement pour pouvoir suivre le développement de ce projet avec aussi ce soir, un focus sur le parc urbain des abattoirs, avec plus de détails que ce qui vous avait été présenté dans le cadre du budget.

Voilà, je vais passer la parole à Monsieur Kempf qui va vous montrer la quintessence et l'essentiel de ce beau projet.

Kempf Vincent, Chef de service. Merci de consacrer quelques minutes afin que je puisse vous présenter la substantifique moelle du projet Ronquoz 21 dans un esprit de concision. C'est un projet relativement conséquent à l'échelle de la Ville de Sion et à l'échelle temporelle aussi puisque c'est un projet qui va s'étaler sur plusieurs décennies. L'année dernière, vous avez vu un avant-projet.

Aujourd'hui le plan guide dont nous avons parlé en 2022 est finalisé. Il a intégré les remarques des différents processus participatifs. Ils ont été nombreux. Les études complémentaires qui ont eu lieu et les aspects opérationnels démontrent aussi la crédibilité du projet qui est en train d'être développé. La concrétisation du projet Ronquoz, vous l'avez compris, passe notamment par les espaces publics. La réalisation du parc des anciens abattoirs va symboliser en fait cet avancement.

Je vous ferai grâce des 280 pages du plan guide. Il sera bientôt online. Vous pourrez le consulter tranquillement à la maison, mais je vais quand même vous donner quelques différents éléments. Rappeler quand même que le paysage est évidemment au cœur de ce projet Ronquoz 21, puisqu'il est porteur de l'identité de notre Ville. Le plan guide ancre fondamentalement cette volonté de planter, d'arboriser, d'avoir une Ville qui soit en phase aussi avec son environnement proche et lointain. Vous vous souvenez l'année dernière qu'il y avait différentes composantes en termes de paysages qui avaient été présentés. Aujourd'hui, les études confirment cette orientation d'un cordon boisé avec 1,8 km, 1200 arbres, d'une chaîne des parcs de plus de 119'000 m² et de 1800 arbres, des cœurs d'îlots qui vont être aussi arborisés et de voiries qui vont accompagner cette trame paysagère forte. La volonté, vous l'avez compris, ce n'est pas uniquement de planter des arbres ou d'avoir de la biodiversité, c'est vraiment d'agir sur toutes les thématiques. La question des programmes également doit être un guide finalement pour faire en sorte que ces espaces soient des lieux de vie. Cela a été relevé dans le cadre de l'examen du projet de la place de la Planta. L'objectif est d'avoir des lieux qui soient vivants et attractifs pour la population et également pour l'ensemble des utilisateurs qui viennent dans ce quartier. Les cœurs d'îlots, les pieds de bâtiments vont aussi faire l'objet d'un traitement particulier. L'objectif est d'avoir une multitude d'activités domestiques qui vont compléter les activités qui prendront place dans cette chaîne des parcs. Une trame verte relativement dense se précise. Elle va être mise en œuvre déjà dans le parc des anciens abattoirs. Une trame bleue qui a aussi été évoquée lors de l'examen du projet de la place de la Planta qui représente presque 10'000 m² de traitement d'espace public. Dans le projet Ronquoz 21, on parle d'un périmètre beaucoup plus important puisque l'on parle de 60 hectares de quartier qui vont être renouvelés.

On a voulu créer **des objectifs de durabilité** et travailler sur des chiffres, pas uniquement sur du concept. La Ville souhaite adhérer à un processus de durabilité. C'est le processus de l'association des quartiers durables qui a été choisi. C'est lui le plus complet. Derrière cet objectif de labellisation, on retrouve des objectifs très concrets, notamment des surfaces en pleine terre qui doivent être garanties à hauteur de 45%, une volonté de rétention des eaux à hauteur de 70%, donc un effort particulièrement conséquent qui va devoir être fait, et puis une place à la biodiversité pour finalement recréer ces cordons biologiques qui ont parfois été perdus au fil des décennies, avec une vision particulière pour la faune et pour la flore.

Le focus de ce soir nous amène naturellement sur l'extrémité nord-est du quartier de Ronquoz 21 avec **le parc des anciens abattoirs**. Vous avez une image de synthèse de ce que pourrait être le carrefour Dixence-Industrie. Pas mal de changements risquent d'intervenir par rapport à la situation d'aujourd'hui. Le projet prend déjà corps puisque le service des bâtiments et constructions a mené toute une procédure et des travaux pour finalement rendre aux bâtiments leur aspect originel. On a déjà démolit des constructions qui avaient été réalisées au fil des décennies et qui ne permettaient plus cette lecture de ce patrimoine bâti remarquable de la ville. Ceci offre aussi évidemment des opportunités en matière d'aménagement et d'espaces publics. Des démolitions sont encore à prévoir sur le front est, côté rue de l'Industrie pour donner toute la latitude et toute l'amplitude au projet. Actuellement, on est dans un site d'aspect assez introspectif. C'est un site post-industriel qui est très minéral, avec peu de qualité spatiale et environnementale. Demain, c'est-à-dire l'année prochaine, l'objectif est de faire un parc avec des usages publics et récréatifs pour le quartier. A l'heure actuelle, on y trouve le bâtiment du Crealp. Demain, il y aura un développement jusqu'à la rue de l'Industrie. Sur la rue de l'Industrie, l'ambition est d'avoir une façade qui soit à la hauteur de cette chaîne des parcs qui va apporter une vraie qualité. On va conserver évidemment le bâtiment de l'Archipel qui est d'ores et déjà investi par l'association et aussi par la maison de quartier de Ronquoz 21 qui a pris place ces dernières semaines. A l'intérieur de cette cour, on va en faire un support d'usage multifonctionnel.

Si on fait un rapide focus. L'idée est d'avoir une clairière ouverte, avec des espaces de détente, des espaces de pique-nique, de trouver aussi finalement une manière de faire cheminer le trottoir qui borde

le site pour en faire une opportunité, une expérience également pour les piétons qui ne vont pas forcément investir le site mais qui vont passer à proximité et puis il y a un effort particulier sur le mobilier, avec un banc particulièrement conséquent et également des espaces favorables à la biodiversité. La partie de la cour sera évidemment dévolue à un usage plus intensif en lien aussi avec le bâtiment et les différents locaux qu'on peut y trouver à l'heure actuelle, à la fois avec des tables, des chaises, des jeux pour les enfants et toujours ces espaces de mobilier qui viennent ponctuer et égrener le site pour en faire un espace de respiration.

La vue sur le grand paysage, la vue sur Valère et Tourbillon, la vue sur les différents emblèmes de notre ville n'a pas été oubliée. Un des objectifs est de mettre en valeur non seulement le paysage de proximité mais également le grand paysage qui fait la qualité, la grande qualité de notre Ville. Et finalement cette façade verte qui donnera aussi des opportunités au nouveau restaurant et à sa terrasse de profiter de ces espaces mais également d'autres espaces de type jardin-forêt qui viendront compléter l'offre en matière d'espaces publics. Les surfaces végétales sont diverses : des strates arbustives, des strates basses, des strates tapissantes, des prairies fleuries, des gazons fleuris vont prendre place. On retrouve cette volonté de traiter les différentes horizontalités du végétal. Des surfaces minérales sont aussi prévues. Demain, on va commencer à examiner les planches d'essai des différents revêtements pour déterminer quels seront les revêtements appropriés, pour comprendre la provenance de ces revêtements, leur qualité et leur durabilité, comment on pourra valoriser les ressources locales. Une attention a été mise sur le mobilier urbain, le banc long, que j'évoquais tout à l'heure, avec ses 95 places, des tables de pique-nique et du mobilier fonctionnel. Le parc des abattoirs est appelé à être un prototype de cette future chaîne des parcs et de ces 120'000 m² d'espaces verts qui se développeront d'est en ouest. Ce sera un premier jalon, même s'il est modeste, de cette chaîne des parcs qui va être réalisé l'année prochaine.

Le projet Ronquoz 21 est un projet global qui est fondé sur **une mixité programmatique, sociale et culturelle**. Il me semble important de rappeler les mots-clés de densification, de protection contre les immissions, d'affectations diverses et évidemment de mixité qui concourent à endiguer l'étalement urbain et limiter la pression sur les milieux qui ne sont pas aujourd'hui bâtis. Le vivre-ensemble et le volet sociétal du projet Ronquoz 21 a été travaillé depuis le départ, comme l'a dit Monsieur le Président, à la fois en intégrant les remarques de la population dans le concours mais également tout au fil du développement qui nous conduit ce soir à cette présentation. Depuis l'année dernière, un travail conséquent a été fait pour intégrer les remarques, les attentes et les questionnements de la population, des habitants, des propriétaires, des personnes qui sont venues sur le site.

Ce qui est souhaité par le Conseil municipal est d'accompagner la suite du processus de transformation de ce quartier par la mise en place d'un groupe de résonance qui représentera en fait différentes entités. L'idée étant que l'on se rende compte que ces processus participatifs sont quand même assez lourds et complexes à organiser. L'idée d'avoir un petit groupe de personnes d'horizons divers qui vont pouvoir accompagner la Ville dans ces transformations paraît être finalement une solution flexible, simple et assez représentative de l'esprit qui anime le projet Ronquoz 21.

Une des problématiques dans la réalisation d'un quartier mixte est l'arrivée des logements dans un site aussi bien situé que Ronquoz 21. C'est évidemment la question de **la mixité sociale**. Aujourd'hui, si vous parlez à des investisseurs, les sites privilégiés en Valais, pour construire et pour investir, se situent à Sion et on imagine et on sait que le projet Ronquoz 21 risque fort d'être un lieu où les investissements seront effectivement relativement conséquents. Il pourrait y avoir un phénomène fort de gentrification qui se produit et la volonté du Conseil municipal, dans l'optique de la mise en place d'une labellisation de quartier durable, est de garantir une mixité sociale. Raison pour laquelle le Conseil municipal souhaite explorer une réactivation de la fondation Mon foyer, fondation qui a été créée, pour la réalisation des premiers bâtiments à Platta en 1955, qui a déjà aussi d'autres bâtiments dans le quartier de Ronquoz 21, l'immeuble Plein Sud notamment. Elle est représentée aujourd'hui par des membres du Conseil municipal. La fondation Mon foyer se profile comme étant potentiellement un outil intéressant dans la garantie de la mixité sociale. La demande des habitants, la demande des entrepreneurs, des propriétaires, des entreprises est vraiment d'avoir un partage continu de l'information, un partage des savoirs, raison pour laquelle, dans le parc et dans les bâtiments des anciens abattoirs, l'idée est d'avoir un lieu d'exposition, une maison du projet qui va servir de point de rencontre avec ces différentes entités.

La mise en place d'aménagement transitoire, puisque l'on parle d'un processus sur 30 ans, est apparue également comme une mesure tout à fait appropriée, à l'image de ce qui a été fait sur la place de la Planta pour accompagner ces modifications.

Le projet Ronquoz 21, c'est le projet d'un **quartier qui se veut durable**. Cette démarche touche toutes les thématiques, la thématique du climat, la thématique de la biodiversité, la thématique aussi de l'économie circulaire. Comment utiliser au mieux tous les matériaux qui vont être démolis lors des opérations de déconstruction pour les employer sur le site au maximum. La question de cette gouvernance, je vous l'ai dit, avec cette structure de résonance, la question de la qualité de vie qui doit rester attractive, y compris dans des questions comme la question de la logistique urbaine qui est la manière d'approvisionner le quartier. Et puis la place que la culture doit avoir, au sein de ce nouveau quartier, la culture au sens naturellement large du terme. Au niveau du climat, cette ambition on la retrouve évidemment dans la chaîne des parcs au niveau de la gestion durable de l'eau. Donc vous voyez qu'à chaque fois, il y a évidemment des résonances entre des aspects que l'on pourrait imaginer être strictement techniques et des aspects plus holistiques qui visent évidemment à cette qualité de vie et à cette qualité de séjour.

La mobilité : on a continué à approfondir cette thématique, avec la volonté de prendre en considération les besoins des visiteurs, les besoins des travailleurs, les besoins des résidents avec des rues qui sont apaisées, avec une priorité à la mobilité douce. On est dans la ville du quart d'heure, comme l'a dit Monsieur le Président. La connexion multimodale est une des priorités dans les réaménagements des voiries qui prendront place dans les prochaines décennies.

Cette image qui défile sous vos yeux, c'est celle de **la Place de la Gare**. Par rapport à l'année dernière, elle a un tout petit peu changé car on a dû tenir compte de la gare routière qui absorbe le plus grand nombre de cars postaux au sein du Valais. C'est l'une des plus grandes gares routières de Suisse. Elle fait face à des problèmes de capacité. Déjà aujourd'hui, il y a des bus qui sont en enfilade pour attendre que la place se libère. Dans le projet que l'on vous avait présenté l'année dernière, on espérait pouvoir localiser cette gare routière en partie, pour les lignes qui vont vers le sud de la ville, là où actuellement CFF Cargo opère le transbordement des marchandises. Malheureusement, il s'avère que le déplacement de ces installations ferroviaires semble compromis à court et moyen terme, raison pour laquelle il nous a semblé nécessaire de trouver une solution palliative. Cette solution palliative va prendre place sous le bâtiment qui avait été présenté l'année dernière. Vous trouverez un plan qui vous explique le fonctionnement de cette gare routière : il y aura une entrée du côté Champs de tabac, rue de l'Industrie et on sortira sur la partie ouest, sachant que la majorité des mouvements repartiront dans le quartier de Ronquoz 21 soit par la rue de l'Industrie, soit par la rue des Champs de tabac qui sera connectée, dans les prochaines années, à la route de Riddes par le quatrième pont sur le Rhône qui a fait l'objet d'un concours d'architecture et d'ingénieurs et qui est actuellement en développement. Vous voyez aussi sur ce plan que de vastes surfaces sont prévues pour les vélos. On est conscient qu'aujourd'hui les besoins semblent satisfaits mais que la saturation des installations pointe. La volonté est d'offrir des surfaces aussi pour le stationnement des vélos si l'on veut avoir un report modal adéquat.

Le plan guide finalisé confirme la volonté aussi de **mettre en valeur le patrimoine bâti**, de ne pas tout démolir pour juste le plaisir de démolir, d'intégrer finalement des bâtiments qui ont des qualités architecturales, urbanistiques qui ont des fonctions fortes. On a rencontré à plusieurs reprises la direction d'ETA SA qui produit des montres pour Swatch et qui souhaite intensifier son activité sur le site de Sion. On souhaite évidemment accompagner aussi ce type d'activité dans le cadre de la réalisation de cette mutation urbaine. La vocation mixte du quartier se confirme. On reste dans les chiffres de l'année dernière, à peu près 800'000 m² de surface brute de plancher.

Un point que l'on souhaitait évoquer ce soir est l'expertise que l'on a diligentée cette année sur la proportion des **commerces** et le risque de cannibalisation des commerces existants au centre-ville. Le Conseil général avait déjà évoqué cette crainte. Grâce à des experts en la matière, on a regardé en fonction des proportions de commerce qui sont prévus dans le plan si l'on était dans un surplus et dans un risque de dégradation de l'offre existante. Aujourd'hui, on a des assurances que le quartier Ronquoz, 21 et la proportion de commerces prévus est correcte. On y trouvera des commerces de destination et des commerces de proximité. Le commerce de proximité est celui qui est nécessaire aux besoins des

habitants et des usagers du quartier et le commerce de destination est un bâtiment comme Aligro qui ne sert pas uniquement les besoins du quartier mais qui va servir aussi les besoins de la Ville ou d'un bassin versant beaucoup plus important. Ronquoz 21 va générer plus de nouveaux clients que de nouvelle concurrence, ce qui est une excellente chose, non seulement pour le projet en lui-même mais également pour les commerces existants en Ville de Sion.

Concernant les îlots urbains, la densité, les études se poursuivent et confirment **le concept énergétique innovant** avec une boucle anergie bitube qui va utiliser le CAD, qui va utiliser l'eau du Rhône, qui va utiliser des boucles géothermiques et des pompes à chaleur.

Maintenant je vais vous parler de la question **des équipements publics extérieurs**. L'ambition de Ronquoz 21 est d'anticiper les besoins en matière d'équipements publics afin de ne pas être dans la réaction ce qui peut générer des coûts importants, des problèmes de cohabitation malheureuses avec des activités déjà en place et naturellement des problématiques budgétaires qui peuvent être plus ou moins aigus. On a souhaité faire un point de situation avec l'ensemble des services, des dicastères qui, de près ou de loin, agissent sur les équipements publics de notre Municipalité. Ces équipements publics sont de deux natures : extérieurs et intérieurs. Cette palette d'équipements qui va s'égrener dans l'ensemble de la chaîne des parcs, se veut sobre mais elle se veut adaptée aussi aux besoins et aux attentes de la population. Ce sont des places de jeux, ce sont des terrains de sport, c'est de l'agriculture urbaine comme, par exemple, les jardins familiaux. L'idée est de trouver une place pour tous les gens qui voudront demain cultiver un petit morceau de terrain dans le quartier de Ronquoz 21. Ce sont des espaces de socialisation. Il s'agit de ne pas préteriter les liens sociaux existants mais bien au contraire de les maintenir et de les amplifier.

Ce n'est pas un exercice facile de **prévoir les investissements** dans les 30 prochaines années car on planifie rarement à l'échelle de 30 ans. On a voulu faire l'exercice dans une vision de sobriété, pas d'équipements publics spectaculaires mais avec 5'000 habitants en plus et 7'000 emplois en plus à l'horizon de 30 ans. Il faudrait accueillir notamment des élèves dans de nouveaux bâtiments. Avec la direction des écoles, nous avons mené une étude approfondie sur les besoins de ce secteur qui a effectivement confirmé qu'à l'horizon des prochaines décennies, la réalisation d'un centre scolaire avec 24 classes sera nécessaire. Cette anticipation permet de garantir que le foncier nécessaire sera disponible dans le futur. Cela ne veut pas dire que l'on va clôturer une parcelle et puis attendre 15 ans ou 20 ans que ces besoins scolaires voient le jour, mais cela veut dire que l'on aura des usages transitoires, cela veut aussi dire que l'on saura demain où mettre ce futur centre scolaire, ainsi qu'une salle de gymnastique triple puisque c'est aussi également un besoin qui a été identifié, de même qu'une unité d'accueil pour écoliers, UAPE de 110 enfants, une maison de quartier qui est déjà en place, en partie dans l'Archipel et qui va avoir aussi une extension sur le secteur de la Blancherie. Qui dit logements nouveaux, dit aussi familles, dit enfants en très bas-âge, dit crèche-nurserie avec un besoin de 70 places estimées à ce stade. On a beaucoup parlé de la jeunesse mais on n'a pas oublié aussi les seniors. Raison pour laquelle vous voyez sur ce plan que l'on ambitionne de mettre en place un foyer de jour pour accueillir nos aînés dans le futur. Vous l'avez compris, cette vision de Ronquoz 21, c'est une transformation progressive qui, sur 30 ans, doit se réaliser au fur et à mesure des opportunités, des équipements publics également. Ce n'est pas une vision figée, mais l'objectif est d'avoir des étapes de transformation qui sont indépendantes les unes des autres et qui donnent vie à ces secteurs de manière qualitatif.

Le rapport de plan guide va nous permettre, dans les prochains mois, de finaliser **la rédaction des cahiers des charges** pour les différents plans de quartier. Ces cahiers des charges vont donner les grandes règles qui vont dicter les principes d'aménagement du territoire, des règles morphologiques par rapport aux bâtiments, par rapport à l'emplacement des perméabilités, la question des aménagements extérieurs. Derrière toutes ces règles, derrière tous ces principes que l'on va mettre en place dans les prochaines années, il y a cette volonté de garantir de la flexibilité. Raison pour laquelle le bureau Herzog et de Meuron a demandé à des équipes, qui ne sont pas les équipes qui ont rédigé ces règles, de faire des tests pour voir quelles étaient les degrés de flexibilité. Vous voyez sur la maquette que je vous présente maintenant qu'à travers les mêmes règles morphologiques l'on peut avoir différentes organisations du bâti, tout en conservant l'emplacement de la chaîne des parcs, tout

en conservant des perméabilités, tout en conservant finalement la qualité et l'essence même du projet qui est développé.

Je vais brièvement passer à **la mise en œuvre opérationnelle**, pour rappeler qu'actuellement, on a un plan d'affectation qui colloque l'essentiel du secteur en zones industrielles et artisanales. Demain, on aura des plans de quartiers qui vont permettre une réalisation progressive de ce futur quartier. L'intérêt d'avoir différents périmètres, d'avoir différents découpages, c'est évidemment de faire en sorte qu'il y a des secteurs qui vont partir plus rapidement parce qu'il y a des acteurs qui veulent se développer et puis d'autres verront le jour, se muteront plus tard pour diverses raisons. A chaque fois il y a vraiment une volonté de ne pas bloquer tout le processus de transformation de ce secteur et de garantir finalement une grande indépendance entre les différents périmètres. Pierre de Meuron l'avait illustré l'année dernière à travers les bisces, à travers la notion même de partage des communs qui font l'essence de la culture valaisanne.

L'un des défis dans la réalisation de ce quartier sera aussi d'assurer un équilibre dans **les contributions des différentes entités**. La Ville de Sion ne doit pas et ne pourra pas supporter à elle seule toutes les charges de la réalisation de ce nouveau quartier. Il faut savoir que cette thématique a été aussi abordée à travers du benchmark que l'on a pu faire dans d'autres villes en Suisse romande, en Suisse alémanique et même ailleurs. Munich est un exemple assez caractéristique de cette problématique où des communes se sont retrouvées confrontées à devoir investir massivement dans des équipements publics, dans des voiries, dans des équipements communautaires pour accueillir des nouveaux bâtiments mais finalement avec une quantité de charges bien supérieures aux bénéfiques que ces nouveaux habitants ou ces nouveaux emplois allaient pouvoir apporter. C'est la raison pour laquelle, à travers la Suisse, à travers l'Europe, on met en place des contributions que l'on appelle des taxes d'équipement communautaire. Le canton de Vaud l'a institué pour l'ensemble des communes. C'est une obligation, quelle que soit d'ailleurs la taille de la commune. Ce n'est pas uniquement réservé à Lausanne ou Yverdon. A Genève c'est exactement la même chose. L'idée est que les développeurs vont contribuer à travers le versement d'une petite contribution pour faire en sorte que l'on ait un mécanisme équilibré parce que, finalement, la densification et les nouvelles affectations vont apporter une plus-value à chaque propriétaire.

Aujourd'hui, on est dans une zone industrielle et artisanale demain, on sera dans une zone mixte avec beaucoup plus de densité et la mise en œuvre de Ronquoz 21 va se faire par la redistribution des droits à bâtir. C'est clairement un objectif qui est maintenu et qui est ancré. Personne ne doit être lésé, chacun va arriver avec la dimension de sa parcelle et finalement, aura des droits à bâtir au prorata de son parcellaire. Tous les acteurs vont donc se redistribuer ces droits à bâtir et la réalisation des équipements et des infrastructures communautaires va permettre de concevoir un quartier attractif et de participer à cette valeur ajoutée. On a fait l'exercice de chiffrer à combien se monte les contributions de la Ville pour les équipements communautaires, tels qu'une maison de quartier, un parking silo, une chaîne des parcs. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, on arrive à des montants relativement conséquents mais il s'agit d'une planification à l'horizon de 30 ans. Quand on parle des voiries, on parle d'à peu près 40 millions de francs d'investissement, quand on parle des parkings silo qui vont héberger l'ensemble des besoins en stationnement, on parle de 90 millions de francs. Quand on parle de la chaîne des parcs, on parle de 30 millions de francs. Quand on parle des équipements primaires, de la salle omnisports, de la maison de quartier, de la crèche, on parle d'à peu près 80 millions de francs. Les équipements sportifs extérieurs sont évidemment moins chers puisque l'on parle d'un montant de 4 millions.

On se base aussi sur les lois qui sont déjà en vigueur. Il faut savoir que dans la loi sur les routes par exemple, les propriétaires sont appelés aujourd'hui en plus-value quand on réalise des infrastructures, des routes, qui sont, par exemple, des routes en cul-de-sac, des routes à usage particulier. On peut aller jusqu'à 75% de participation des propriétaires pour la réalisation d'une route. On va mettre en place une stratégie afin que les développeurs prennent part aux investissements de manière à ce qu'ils puissent être supportables par la Ville de Sion. Cela permet d'alléger pour le ménage communal l'investissement global qui est estimé aujourd'hui à 245 millions de francs, en n'en faisant supporter que 65% du total. Evidemment chaque situation est particulière entre celui qui a une parcelle de 50 m² avec deux ruches dessus à Ronquoz 21 ou celui qui a une entreprise depuis plusieurs décennies. On s'est entouré d'experts fonciers, d'ingénieurs de l'immobilier. Il en ressort que la taxe de contribution

représente une valeur relativement faible des marges que l'on peut espérer dans le développement de ce quartier. Aujourd'hui, on estime que les montants dont je vous ai parlé représentent à peu près le 5% de la valeur brute de plancher commercialisé. Aujourd'hui on est donc capable de mettre des chiffres, on est capable d'expliquer les mécanismes. C'est l'un des objectifs de la séance de demain matin avec les propriétaires. Il est évident que les propriétaires qui ne font rien ne devront pas s'acquitter d'une contribution. On parle ici des développeurs qui feront une opération immobilière qui va générer des plus-values. C'est à ce moment-là que les contributions seront demandées.

Au niveau du processus, **qui fait quoi** ? La Ville va réaliser la chaîne des parcs et le cordon boisé de manière échelonnée selon l'avancée des périmètres qui seront donc financés en partie par ces contributions aux infrastructures communautaires. La Ville va adapter et réaliser les voiries municipales et secondaire des périmètres ainsi que les différents équipements communautaires que je viens d'évoquer. Les développeurs, constructeurs auront la charge de construire, de commercialiser les immeubles et d'aménager les espaces extérieurs au pied des différents bâtiments.

Au niveau du calendrier intentionnel, le projet mûrit. Au fur et à mesure, on a des précisions, on cerne mieux les objectifs et les ambitions de **planning de réalisation**. 2024 sera une année chargée puisqu'elle verra l'information publique de la procédure de modification du règlement des constructions et du plan de zones avec l'ambition de transmettre les documents au canton, puisque vous savez que le canton exige, préalablement à la mise à l'enquête publique, de recevoir ces documents. On consolidera ensuite ces documents sur la base des remarques des services cantonaux. Ils seront mis à l'enquête, ils seront naturellement présentés, discutés au sein du Conseil général et on espère qu'en 2026 ils pourront être homologués.

Cela ne doit pas conduire à penser que l'on est dans une phase de dormance par rapport à la dynamique du projet. Des projets d'utilité publique sont en train d'être réalisés. Je pense notamment aux travaux de la sous-station qui ont commencé. Rhône 3 va aussi mettre en place un processus de sécurisation totale du quartier Ronquoz 21. Donc, il y aura un processus de réaménagement des berges qui est prévu dans le cadre du projet global de la mesure prioritaire de Sion. Mais avant cela, Rhône 3 va mettre en place des installations techniques pour garantir la sécurisation à très court terme de l'entier du quartier face aux crues du Rhône. On est donc dans une phase active. On imagine que 2024 2025 sera l'occasion pour les propriétaires qui le souhaitent, de se fédérer, de discuter des modalités de mise en œuvre.

Je rappelle aussi qu'un plan de quartier ne veut pas dire qu'il doit être réalisé tout de suite. C'est la grande différence entre un plan de quartier et une autorisation de construire. Un plan de quartier est une planification impérative mais il ne nécessite pas d'être réalisé dans les trois ou dans les cinq prochaines années. Un plan de quartier va permettre d'avoir des bâtiments qui se concrétisent dans les dix prochaines années. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent attendre. Ils sauront où sont leurs droits à bâtir, ils sauront dans quelles conditions ils vont voir leur parcellaire évoluer et de quelle manière ils peuvent anticiper sur l'avenir.

Voilà, je vous remercie de votre attention. Je vous prie d'excuser la longueur de cette intervention. La densité d'informations nous semblait être nécessaire ce soir pour vous montrer la pleine mesure de l'avancement du projet et les informations qui seront communiquées demain aux différents intervenants.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous n'allons pas ouvrir les questions car nous aurons l'occasion de revenir avec des éléments plus concrets. L'objectif était seulement de vous faire un petit point de situation sur ce que nous allons partager avec les propriétaires et les habitants et vous montrer que le travail suit son cours et qu'il y a vraiment un engagement très fort des différents services de la Ville et particulièrement de l'urbanisme et de la mobilité dans le cadre de ce projet. Je vous remercie pour votre attention. Nous avons terminé les informations de la Municipalité.

XI- Divers : questions écrites – questions orales

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous allons passer au dernier point les divers. Nous commençons par les questions écrites. Nous en avons reçu dix. Comme d'habitude, elles sont projetées à l'écran. Monsieur le Conseiller Julien Berthod, vous avez la parole.

Berthod Julien, Conseiller général, PS. Je prends juste rapidement la parole pour vous informer que la question écrite numéro 7 a été retirée. Belle fin de soirée et belles fêtes.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous prenons donc la question numéro 1 du groupe des Verts : Parking du Villageois à Aproz.

La parcelle no 16406 à Aproz, route de la Printse 7, est actuellement utilisée comme parking du café-épicerie "Le Villageois". Depuis plusieurs années, à deux reprises, une mise à l'enquête avec gabarits a été déposée afin d'y construire un immeuble.

Les riverains de cette parcelle souffrent quotidiennement de la poussière que génèrent une grande quantité de véhicules de tous genres (voitures, camions, camionnettes) dû au tout-venant qui la recouvre.

Si ces riverains n'ont rien contre une place de parking à cet endroit, ils se posent néanmoins les questions suivantes :

- *Est-ce que la parcelle 16406 constructible peut être utilisée comme un parking ?*
- *Quel délai a le propriétaire pour réaliser le projet de construction ?*
- *Une couverture végétalisée avec pavés troués pourrait être exigée auprès du propriétaire afin de supprimer les nuisances ?*

Les riverains d'Aproz vous remercient pour vos réponses.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. La première question : est-ce que la parcelle peut être utilisée comme parking ? On se doit de répondre par la négative. Cet aménagement contrevient au principe des lois et ordonnances sur les constructions. On se trouve en fait en présence d'un cas de police des constructions.

La deuxième question : quel est le délai que le propriétaire a pour réaliser un projet de construction ? Un nouveau projet a été déposé en 2022 et est en cours d'examen. Donc il est difficile de se prononcer sur le délai nécessaire à partir de maintenant.

La troisième question qui était posée : est-ce qu'une couverture végétalisée de pavés pourrait être exigée ? La procédure de police des constructions doit s'appliquer en premier lieu. Ensuite, la mise en conformité du projet de construction sur la parcelle 16406 et l'obtention d'une autorisation de construire définitive permettra d'apporter une solution à cette situation peu satisfaisante. En d'autres termes, on est quelque part au milieu du gué. Voilà, j'espère avoir répondu succinctement à vos questions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 2 de Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod : Plan canopée.

En réponse au postulat Plan canopée, lors du plénum du 4 avril 2023, une étude réalisée par Geosat permettant de calculer la canopée réelle du territoire était annoncée dans le courant du premier semestre 2023. Qu'en est-il de cette étude ?

Pour rappel, l'objectif de la Ville est d'apporter 30% de canopée sur l'ensemble de la commune à l'horizon 2050. Ne serait-il pas pertinent de viser un avenir plus proche pour réaliser des travaux permettant de préserver une vie seine pour les habitants des quartiers très urbanisés ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. Swisstopo a mis à disposition cet été 2023 pour le Valais la nouvelle couche suisse surface 3D. Cette nouvelle donnée mise à disposition par la Confédération a permis de générer la couche de la végétation haute, c'est-à-dire plus de deux mètres permettant de définir in fine un indice de canopée par secteur. L'analyse des données, leur intégration au rapport final est actuellement en cours. La version numéro 2 du plan canopée sera présentée au Conseil municipal au premier trimestre 2024. L'analyse sommaire des chiffres de la canopée montre une grande disparité entre certains secteurs. Certains secteurs ont actuellement de très faible taux de canopée. Il faut noter que les surfaces perméables, c'est-à-dire végétalisées où la hauteur de la végétation est inférieure à deux mètres, jouent également un rôle très important dans le rafraîchissement des villes. En effet, il a été démontré dans plusieurs études que plus les surfaces perméables d'une ville sont importantes, plus le phénomène d'îlots de chaleur est faible. Ainsi, actuellement, la combinaison de ces deux mesures d'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire la perméabilité et la canopée, sera à considérer.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 3 de Madame la Conseillère Sophie Bourban-Mathis : Subventions du canton aux projets d'agglomération.

Pour donner suite aux informations reçues par le Président en séance avec la CEU concernant les coupes budgétaires du Canton pour les projets d'agglomération (environ 50 millions), pouvez-vous donner des compléments sur les projets impactés ?

Pouvez-vous dresser la liste des projets touchés par ces coupes sur le territoire communal ? Quelles en sont les conséquences ? Est-ce que des projets comme l'avenue de la Gare sont décalés dans le temps ou risquent-ils de ne jamais se faire ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement les quatre agglomérations du Valais ont été informées par le département de Monsieur Ruppen que son département verrait ses moyens financiers diminuer de près de 40 millions dans le cadre du budget 2024 qui a été validé dans cette même salle et qu'une replanification ou même une déplanification de certaines mesures des PA2, 3 et 4 était nécessaire malgré le crédit d'engagement de 49,64 millions qui avait été pris à l'unanimité dans cette même salle par le Grand Conseil en 2020. Nous avons demandé effectivement au DMTE de nous confirmer quels seraient les projets qui étaient touchés par ces nouvelles contraintes financières. On attend un retour pour le début de l'année. On n'a pas la liste des différentes mesures. Pour l'avenue de la Gare, ce que l'on a obtenu oralement de la part du service de la mobilité, est que cette mesure serait déplacée dans le futur PA5 qui permettrait un début des travaux dans la période 2028-2031. Voilà les informations mais dès que l'on aura la liste des éventuelles mesures qui seraient déplanifiées ou replanifiées, on vous en informera. On fera un point de situation sur ces différents projets d'agglomération. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 4 de Monsieur le Conseiller Florian Micheloud : Discussions projet FC Sion - point de situation.

Depuis plusieurs mois, des discussions sont organisées entre l'Etat du Valais, Christian Constantin et la Ville de Sion sur le futur du club de football phare du Canton. Un article récemment paru dans la presse fait état d'un projet à env. 500 millions de francs se divisant en plusieurs lieux et objectifs. La majorité des terrains étant en main de notre Ville et celle-ci étant partie prenante des discussions, nous souhaiterions avoir un éclaircissement sur les points suivants :

- 1. Sur quels thèmes touchant notre Municipalité ont porté les différentes discussions des derniers mois ?*
- 2. Sous quelle(s) forme(s) la Ville participerait au projet ? A quelle hauteur ?*
- 3. Quelles sont les prochaines étapes et échéances à ce sujet ?*

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Pour répondre à Monsieur Florian Micheloud sur la première partie des points abordés, je vous dirai que les thèmes portent, par exemple, sur la modernisation de l'existant ou la construction d'un nouveau stade, un campus avec des terrains d'entraînement, la gouvernance à travers une ou des fondations ou encore diverses formes de contribution au financement des thèmes précités.

Au point numéro 2, sous quelle forme la Ville participera au projet et à quelle hauteur ? En l'état des discussions, les modalités sont encore à définir.

Et puis concernant le point numéro 3, quelles sont les prochaines étapes et échéances à ce sujet ? Les partenaires que sont l'État du Valais, l'association valaisanne de football, le FC Sion et l'Olympique des Alpes SA et la Ville de Sion ont agendé diverses séances prochainement pour les définir. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 5 de Monsieur le Conseiller Michel Andrey : Usage des pesticides en milieu urbain privé.

Sion a élaboré il y a quelques années un projet 'AcclimataSion' dans lequel est précisé l'usage des pesticides en milieu urbain communal. Une remarque intéressante figure dans ce dossier : 'Diminuer ou supprimer les arrosages, les engrais, les herbicides et les opérations mécaniques, sont autant de contributions à la qualité de l'eau, de l'air et du sol et donc du climat et de la santé.' (page 7 du dossier 'AcclimataSion')

Mais qu'en est-il effectivement de ce principe sur des terrains privés ? Existe-t-il une législation ou une pratique contraignante pour ces terrains privés ? La Ville s'en tient-elle à cette position minimale non contraignante ?

Il suffit de se promener en ville pour voir qu'il existe de nombreuses parcelles où poussent de la vigne et des vergers. Les sols y sont considérablement maltraités par des pesticides (Route du Rawyl, Rue des Petits-Chasseurs, Diolly, la Muraz etc). Il n'est pas rare que ces terrains soient situés à proximité d'école.

Le danger des pesticides est bien connu, l'OMS a produit des rapports signalant les risques cancérigènes de ces produits notamment le glyphosate. Ce danger ne s'arrête pas aux limites des parcelles privées. Il s'agit là d'un problème de santé publique et cela devrait être traité comme tel.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, Le Centre. En ce qui concerne la section des parcs et jardins du service de l'urbanisme et de la mobilité, un usage strict et limité des produits phytosanitaires est réalisé. Selon les secteurs extérieurs ou serres les produits biologiques couvrent 80 à 95% des utilisations et aucun usage d'herbicides, même biologiques, n'est effectué. Actuellement, il n'y a aucune législation qui réglemente l'usage de pesticides sur le domaine privé. La Ville de Sion va poursuivre ses efforts de partage des bonnes pratiques avec les propriétaires privés, notamment dans le cadre du plan AcclimataSion.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 6 de Madame la Conseillère Johanne Guex-Crosier : Elèves non, binaires.

Le mercredi 6 septembre 2023, le Grand Conseil valaisan a adopté par 89 voix contre 32 et 2 abstentions un postulat demandant un accueil inclusif des élèves transgenres et non-binaires dans les écoles valaisannes.

Le postulat, soutenu par le Conseil d'État, demande en particulier la mise en place de directives claires pour les directions d'école, le corps enseignant et les élèves.

Interpelés par plusieurs situations ayant lieu dans les écoles de Sion, nous demandons qu'est-ce qui est concrètement entrepris et comment ces directives sont mises en application dans les écoles sédunoises ?

Merci pour votre attention et réponse.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, Le Centre. Je vous remercie pour cette question sur un sujet de société très important et vous apporte quelques informations. En préambule toutefois, il est fait mention dans la question écrite de plusieurs situations dans les écoles de Sion.

Pour ce qui est de la définition des écoles de Sion, je rappelle que les responsabilités communales se limitent à l'école primaire et secondaire 1. Je ne suis pas en mesure de parler de situations de jeunes qui auraient quitté la scolarité obligatoire. Pour ce qui est "de plusieurs situations" : actuellement, nous avons connaissance d'une seule situation au niveau de l'école primaire en 3H. Nous avons eu dans un passé récent deux cas d'élève transgenre, au niveau des cycles d'orientation. Pour le seul cas en cours, comme la demande de la famille dépassait le champ de compétence de la direction des écoles, celle-ci a été transmise au service cantonal de l'enseignement. Une première rencontre a été organisée le 12 décembre dernier par l'inspecteur scolaire cantonal, en présence d'un représentant de la direction des écoles, des parents de l'élève concerné et de collaboratrices de la fondation Agnodice. Cette fondation, basée à Lausanne, référence en la matière, est spécialisée dans l'accompagnement des enfants et adolescents non binaires et transgenres. La direction des écoles de Sion est maintenant dans l'attente de précision de la part du Canton quant à la suite de la procédure.

En effet, suite à l'acceptation du postulat dont il est fait mention dans la question, les instances cantonales ont mis sur pied un groupe de travail ad hoc et je cite le canton : "afin d'améliorer encore plus l'accompagnement des élèves transgenres et non binaires dans le cadre scolaire, nous proposons la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer des directives encadrant les points mentionnés par les postulants. Ces directives seront accompagnées d'une lettre informative pour les écoles." Ceci n'est pas encore pas acté. Nous n'avons toujours pas connaissance de la teneur de ces futures directives cantonales mais nous les attendons avec intérêt car elles permettront évidemment de réagir rapidement et adéquatement dans l'intérêt prioritaire des enfants concernés. Cependant, dans le cas actuel et les deux cas précédents que j'ai cités pour les cycles d'orientation, les directions des écoles sédunoises ont été rapidement en contact avec la fondation Agnodice afin d'élaborer des stratégies bienveillantes dans l'accompagnement de ces jeunes.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Nous passons donc à la question numéro 8 de Monsieur le Conseiller Julien Berthod : Récolte de signatures et demande d'autorisation.

La récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums est un droit fondamental inhérent aux droits politiques. Dans un système politique tel que le nôtre, la participation politique des citoyen·nes devrait être soutenue et non pas réprimée ou compliquée.

Le 21 avril 2023, les Jeunesses Socialistes du Valais romand ont envoyé un e-mail à la Police du commerce sédunoise en recherche d'information quant à la nécessité ou non d'avoir une autorisation pour récolter des signatures pour une initiative dans l'espace public de notre ville. La réponse de celle-ci stipulait que, hormis encombrement excessif du domaine public ou déploiement de stand par les récolteur·euses, la récolte dans l'espace public n'est pas soumise à demande d'autorisation.

Or, l'article 33 du règlement communal de police n'est pas clair. Celui-ci stipule que "toute activité professionnelle, commerciale, artisanale et artistique", y compris la récolte de signatures et la distribution de tracts, sont soumises à autorisation. La récolte de signatures pour des causes politiques ne faisant partie d'aucune des catégories précédentes, il faudrait éclaircir le sujet.

Tout cela nous amène donc dans le vif du sujet. Le 8 décembre, un groupe de jeunes socialistes a essayé de récolter pour une initiative au marché de Noël de Sion mais une personne de l'organisation leur a expliqué qu'ils n'avaient pas le droit de le faire car l'événement serait d'ordre privé. De plus, des

policiers ont été interrogés par la suite mais n'étaient pas sûrs de leur réponse et ont conseillé aux jeunes de demander directement aux autorités de la Ville.

Il me semble donc important de poser les questions suivantes afin de résoudre cette situation :

- *La récolte de signatures est-elle soumise à autorisation dans l'espace public sédunois hors événements ?*
- *Si la réponse est non, est-elle soumise à autorisation dans le cas d'événement comme le marché de Noël ?*
- *Si la réponse est de nouveau non, comment est-ce que la Ville pourrait faire pour tenir plus au courant les organisateur-rices d'événement et la police quant aux droits politiques des citoyens et citoyennes ?*

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La récolte de signatures est soumise à autorisation en cas d'utilisation accrue du domaine public, par exemple, lorsque l'on utilise du mobilier, une table ou un stand. Dans les autres cas et plus particulièrement lorsqu'une personne déambule en sollicitant les passants, aucune demande n'est nécessaire s'agissant d'un droit fondamental protégé par la Constitution fédérale.

Pour la deuxième question, lors de manifestations où le domaine public est remis à un organisateur, par exemple le marché du vendredi ou le marché de Noël ou le cirque, les personnes qui désirent procéder à une récolte de signatures doivent bien sûr obtenir l'autorisation dudit organisateur, celui-ci étant libre d'accepter ou de refuser que l'espace public soit mis à disposition pour ces récoltes de signatures.

Toutes ces réponses sont données de manière identique depuis plusieurs années, c'est une pratique qui est vraiment courante pour la police également donc il est vraiment difficile de se prononcer sur des cas particuliers où des agents n'auraient pas pu répondre à la question dans le cas concret. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Question numéro 9 de Monsieur le Conseiller Michaël Bernhard : Feux d'artifice du 10 décembre 2023.

Le soir du 10 décembre 2023, d'imposants feux d'artifice ont eu lieu sur les hauts de la Ville de Sion durant plus de 15 minutes.

Pendant ce temps, un concert se déroulait dans la Cathédrale dans le cadre du Festival d'art sacré. Le bruit des explosions a eu un impact très négatif sur la prestation musicale qui a failli être interrompue. Comment est-ce possible que ces feux d'artifices ont été autorisés en même temps que ce concert qui a également fait l'objet d'une autorisation communale ?

D'autre part, les feux d'artifice ont failli perturber les opérations de l'aéroport de Sion qui attendait un vol commercial quelques minutes plus tard. Pourquoi l'aéroport de Sion, exploité par la Ville de Sion, n'a pas été informé au préalable afin de permettre la prise de dispositions sécuritaires ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, nous avons la chance d'avoir à Sion de nombreuses et magnifiques manifestations qui parfois se chevauchent. C'est vrai qu'il y a eu un chevauchement un peu malencontreux dimanche dernier en fin d'après-midi. Le marché de Noël fêtait son vingtième anniversaire. On avait en stock un feu d'artifice. Pour honorer cette manifestation et les nombreux bénévoles qui œuvrent depuis 20 ans à sa réussite, nous avons décidé de tirer ces fameux feux d'artifice en stock car ils n'ont pas une durée de vie éternelle. Le calendrier des manifestations n'a visiblement pas très bien été coordonné. Je le déplore et je le constate et nous nous sommes aperçus malheureusement tardivement du potentiel problème. On a essayé d'informer les organisateurs avant le concert. Malheureusement essayé, pas pu. C'est vrai qu'il y a quelque chose qui nous est passé sous l'œil du radar.

Quand on parle des radars, on peut parler de l'aéroport. L'artificier responsable, de la société Sugyp, qui organise tous ces feux a obtenu toutes les autorisations de tir en bonne et due forme comme habituellement lors du feu du 1er août. Mais en général, les feux du 1er août sont tirés à 22 heures 30, il n'y a plus beaucoup d'activités sur l'aéroport. Là, c'était 17 heures 30 et personne n'a pensé à informer l'aéroport. Désolé, donc on regrette ces malencontreux incidents.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Dernière question écrite de Madame la Conseillère Bérénice Georges : Un kilomètre à pied, ça use les souliers.

En avril 2021, le groupe PS demandait au Conseil communal comment la mobilité douce est garantie durant les chantiers ayant prise sur les voies piétonnes et cyclables. Il nous a alors été dit que "l'homologation de la signalisation de toutes les déviations nécessaires garantissant la sécurité de tous les types d'usagers de la chaussée est de la compétence unique de la commission cantonale de signalisation routière".

Tout en sachant cela, les cyclistes et piéton-ne-s ne peuvent que constater que traverser la Ville de Sion en cette année 2023 ressemble de plus en plus à une course d'orientation, en raison des nombreuses déviations piétonnes et cyclistes qui ne sont pour partie pas indiquées et qui impliquent dans d'autres cas des détours d'importance.

Nous pouvons relever les exemples suivants :

- *Dans le cadre des actuels travaux à la rue de l'Industrie, les piéton-ne-s et cyclistes se trouvent, une fois arrivés au rond-point du pont du Rhône, devant un chantier d'ampleur, pistes cyclables transformées en piste voiture, trottoir nord supprimé, obligation de cheminer sur le trottoir sud et de faire un long détour pour rejoindre Oiken et l'Archipel par exemple. Et encore, le chantier progresse de telle manière qu'il n'est pas certain que cette situation soit toujours en vigueur aujourd'hui et qu'une autre déviation ne soit nécessaire, surprenant le cycliste ponctuel.*
- *Durant l'été, le chemin des Amandiers a été fermé au droit de l'avenue du Petit-Chasseur pour permettre les travaux de cette dernière. Aucune signalétique n'a alors été mise en place, permettant aux cyclistes et piéton-ne-s de déterminer si un passage leur était toujours possible.*
- *Dans le même quartier, la rue des Amandiers, au droit du Petit-Chasseur, est à son tour fermée et la déviation, indiquée pour les piéton-ne-s mais pas pour les cyclistes, représente un détour non-négligeable, alors même que l'installation d'une passerelle semble possible. En outre, le passage piéton-ne-s temporaire est dangereux, puisque sa signalisation masque les piéton-ne-s qui s'y engagent.*

Si nous sommes au fait de la responsabilité de la commission cantonale de signalisation routière, nous questionnons les pratiques en cours sur le territoire : le Conseil communal prévoit-il de mettre en avant les difficultés de déplacement sur son territoire aux organes compétents, améliorant le confort des Sédunois-es ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Le Conseil municipal partage vos préoccupations. Il est conscient de la nécessité de mettre en place une information et une signalétique claire et suffisante en lien avec les différents chantiers en ville, notamment en ce qui concerne les questions liées à la mobilité.

Le service des travaux publics et de l'environnement va ainsi sensibiliser les maîtres d'œuvre que sont Oiken pour ses services eau, gaz, électricité, téléphone, fibre optique et CAD, Swisscom, la Ville de Sion pour les infrastructures routières cantonales ainsi que les plantations et le canton du Valais pour les infrastructures routières cantonales. La Ville, le service des travaux publics et de l'environnement va leur demander de prendre en compte avec attention la mobilité douce dans le cadre des futurs chantiers conduits par les partenaires concernés et d'informer les entreprises mandatées qui sont responsables d'assurer la sécurité et la signalisation avec l'accord de la commission cantonale de signalisation routière. Le Conseil municipal relève toutefois que lors d'un chantier, la sécurité prime sur le confort de tout usager que ce soient les automobilistes et cyclistes ou piétons.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je vous passe la parole pour les questions orales. Monsieur le Conseiller Gabriel Mukuna.

Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre. C'est un constat, c'est aussi une question dont la réponse n'est pas attendue ce soir. Ces dernières semaines, il s'est passé quelque chose digne du Far West. Sion est la capitale du Valais. C'est une ville de l'Abbé Lugon, du Curé Mayoraz, du shérif, c'est une ville vraiment très calme. Mais si l'on regarde la tuerie qui s'est déroulée, est-ce que la stratégie de la Ville a des moyens de repérer de tels actes ? La police peut-elle prévenir ou y a-t-il des associations pour encadrer ces événements ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, ce sont des événements dramatiques. Le rôle de la Ville, malheureusement, est très limité. Aujourd'hui, c'est le ministère public qui se penche là-dessus, la police cantonale est en charge de ces éléments. Bien sûr que tous les signaux avant-coureurs doivent être analysés, étudiés afin d'éviter ce genre de drames mais la Ville ne peut pas intervenir de manière directe dans ce cadre. J'essayerai de préparer une réponse un peu plus complète, en précisant les rôles de chacun dans ce genre de cas. Nous aspirons bien sûr, surtout à la veille de Noël, à la paix et au vivre-ensemble.

Bodrito Jean-Pierre, Conseiller général, PS. Quelques jours après l'ouverture de la nouvelle passerelle qui relie Vissigen à l'hôpital, une question me taraude. Cette passerelle sera-t-elle utilisable durant les semaines particulières durant lesquelles se déroulent des manifestations tels que le concours hippique ou Sion sous les Étoiles ? Ces manifestations occupaient jusqu'à présent avantageusement les lieux avec moult blocages et déviations à la clé.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. L'objectif de cette nouvelle passerelle, qui sera inaugurée au printemps prochain, est vraiment de pouvoir fonctionner en tout temps. Je ne vois pas qu'elle soit bloquée puisque son rôle est de permettre de la perméabilité entre le pôle hospitalier et le quartier des Échutes. Elle doit vraiment fonctionner et vous avez vu que les accès ont été créés de manière à assurer justement l'accessibilité de cette passerelle afin d'exploiter au mieux toutes les synergies.

Puisque j'ai la parole, j'avais une question à laquelle je devais répondre à Madame la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey. Mais étant donné que l'on est à la veille des fêtes, je vous demande la permission d'apporter cette réponse au prochain plénum de février.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, Le Centre. Je n'ai plus de demande de parole. Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Je vous remercie encore pour votre travail. Prenez bien soin de vous et de vos proches. Pour information, le vin chaud est servi dans la salle des pas perdus. Bonne soirée, bonnes fêtes et à l'année prochaine.

Sion, le 2 février 2024

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 18.12.2023

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Antonioli	Florence	Le Centre
3	Baeriswyl	Aline	PS
4	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
5	Bernhard	Michaël	Le Centre
6	Berthod	Julien	PS
7	Bianchi	Killian	PS
8	Boand	Vincent	UDC
9	Bodrito	Jean-Pierre	PS
10	Bornet	Patrick	PLR
11	Bornet-Studer	Ruth	PLR
12	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
13	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
14	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
15	Chevrier	Raphaël	PLR
16	Collet	Bastian	PS
17	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
18	Dähler	Patrick	PLR
19	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
20	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
21	Duroux	Christophe	Le Centre
22	Frily	Gabrielle	LES VERTS
23	Gapany	Lionel	PLR
24	Genin	Thierry	LES VERTS
25	Georges	Bérénice	PS
26	Gillioz	Fernand	PLR
27	Guex-Crosier	Johanne	PS
28	Haefliger	Stéphane	Le Centre
29	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
30	Juillerat	Olivier	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
32	Lauener	Georges	UDC
33	Luyet	Janique	Le Centre
34	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
35	Meyer	François	PLR
36	Micheloud	Benoît	Le Centre
37	Micheloud	Florian	Le Centre
38	Mirailles	Christian	LES VERTS
39	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
40	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
41	Neves	Luis	PLR
42	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
43	Pfister	Brigitte	LES VERTS
44	Pitteloud	Christophe	Le Centre
45	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
46	Reist	Martin	UDC
47	Rey	Charles-André	Le Centre
48	Rey	Edouard	Le Centre
49	Rossier	Virginie	Le Centre
50	Sierro	Christophe	Le Centre
51	Sierro Fardel	Christelle	PLR
52	Siggen	Patrick	Le Centre
53	Stalder	Thierry	PLR
54	Tavernier	Jérôme	PLR
55	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
56	Vergères	Marion	UDC
57	Vergères	Pierre Michel	UDC
58	Vuissoz	Grégoire	PS
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Gianadda	Isabelle	Le Centre
2	Kuchler	Fabien	PLR
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
2			

Rapport Vote
vote PV du 26 septembre 2023

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2023
Nom du vote:	vote PV du 26 septembre 2023
Sujet du vote:	vote PV du 26 septembre 2023
Début du Vote:	19.12.2023 19:06:37
Fin du vote:	19.12.2023 19:06:53

Résultats total du vote :

Participants:			
	Présent	52	
Votes:	Oui/Ja	52	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote PV du 26 septembre 2023

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JULLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Killian BIANCHI	1
Jean-Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Grégoire VUISSOZ	1		
UDC			
Oui/Ja			
Vincent BOAND	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote

vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	19.12.2023 19:11:47
Fin du vote:	19.12.2023 19:12:03

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	53	
Votes:	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JULLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Killian BIANCHI	1
Jean-Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Bérénice GEORGES	1	Johanne GUEX-CROSIER	1
Grégoire VUISSOZ	1		

UDC

Oui/Ja

Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

vote message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	2. Examen et vote du message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta
Sujet du vote:	vote message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta
Début du Vote:	19.12.2023 19:41:11
Fin du vote:	19.12.2023 19:41:27

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	49	87.5%
	Non/Nein	5	8.9%
	Abst./Enth.	2	3.6%

vote message du CM au CG concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la place de la Planta, de la rue de Lausanne (secteur ouest) et du jardin de la Planta

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
Non/Nein			
Isabelle GIANADDA	1		
Abst./Enth.			
Charles-André REY	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GÜEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Marion VERGÈRES	1		
Non/Nein			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Martin REIST	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
Abst./Enth.			
Ariane COURTINE MUDRY	1		

Rapport Vote
vote entrée en matière

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la Première Dixence" et ses annexes.
Nom du vote:	vote entrée en matière
Sujet du vote:	vote entrée en matière
Début du Vote:	19.12.2023 19:43:39
Fin du vote:	19.12.2023 19:43:55

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	55	98.2%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.8%

Rapport Vote
vote entrée en matière

Résultats individuels du vote

Le Centre

Oui/Ja

Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		

PLR

Oui/Ja

Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Olivier JUILLERAT	1	Fabien KUCHLER	1
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Thierry STALDER	1	Jérôme TAVERNIER	1

PS

Oui/Ja

Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISOZ	1

UDC

Oui/Ja

Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1

Verts

Oui/Ja

Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1

Abst./Enth.

Annie THIESSOZ REYNARD	1		
------------------------	---	--	--

vote message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la Première Dixence" et ses annexes

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	3. Examen et vote du message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la Première Dixence" et ses annexes.
Nom du vote:	vote message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le
Sujet du vote:	transfert de la concession de la Première Dixence" et ses annexes
Début du Vote:	19.12.2023 19:50:06
Fin du vote:	19.12.2023 19:50:22

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	57	
Votes:	Oui/Ja	55	96.5%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	2	3.5%

vote message du CM au CG concernant la constitution de Dixence-Cleuson SA et le transfert de la concession de la Première Dixence" et ses annexes

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Oui/Ja			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Sébastien CARRUZZO	1	Ariane COURTINE MUDRY	1
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Jean-Paul MABILLARD	1
Christian MIRAILLES	1	Brigitte PFISTER	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
Abst./Enth.			
Michel ANDREY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

vote postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	5. Examen et vote du postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"
Nom du vote:	vote postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"
Sujet du vote:	vote postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"
Début du Vote:	19.12.2023 20:03:28
Fin du vote:	19.12.2023 20:03:44

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	57	
Votes:	Oui/Ja	35	61.4%
	Non/Nein	21	36.8%
	Abst./Enth.	1	1.8%

vote postulat "Pour la création d'outils de mise en valeur des travaux provenant des hautes écoles dans le tissu économique local"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Janique LUYET	1	Benoît MICHELOUD	1
Florian MICHELOUD	1	Jean-Philippe MOREN	1
Gabriel Akunga MUKUNA	1	Christophe PITTELOUD	1
Charles-André REY	1	Edouard REY	1
Christophe SIERRO	1	Patrick SIGGEN	1
Abst./Enth.			
Stéphane HÄFLIGER	1		
PLR			
Oui/Ja			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Olivier JUILLERAT	1
Fabien KUCHLER	1	Noémie KUCHLER-MAYOR	1
François MEYER	1	Luis NEVES	1
Christelle SIERRO FARDEL	1	Thierry STALDER	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Killian BIANCHI	1	Jean-Pierre BODRITO	1
Bastien COLLET	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1	Grégoire VUISSOZ	1
UDC			
Oui/Ja			
Georges LAUENER	1		
Non/Nein			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Martin REIST	1	Marion VERGÈRES	1
Pierre Michel VERGÈRES	1		
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

vote motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"

Aperçu du vote:

Réunion:	Plénum du 19 décembre 2023
Nom agenda:	6. Examen et vote de la motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"
Nom du vote:	vote motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"
Sujet du vote:	vote motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"
Début du Vote:	19.12.2023 20:21:39
Fin du vote:	19.12.2023 20:21:55

Résultats total du vote :

Participants:	Présent	56	
Votes:	Oui/Ja	19	33.9%
	Non/Nein	34	60.7%
	Abst./Enth.	3	5.4%

vote motion "Pourcentage budgétaire consacré aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables"

Résultats individuels du vote

Le Centre			
Non/Nein			
Florence ANTONIOLI	1	Michaël BERNHARD	1
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Christophe DUROUX	1	Isabelle GIANADDA	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Janique LUYET	1
Benoît MICHELOUD	1	Florian MICHELOUD	1
Jean-Philippe MOREN	1	Gabriel Akunga MUKUNA	1
Christophe PITTELOUD	1	Charles-André REY	1
Edouard REY	1	Christophe SIERRO	1
Patrick SIGGEN	1		
PLR			
Oui/Ja			
Noémie KUCHLER-MAYOR	1	François MEYER	1
Thierry STALDER	1		
Non/Nein			
Patrick BORNET	1	Ruth BORNET-STUDER	1
Christine BOURBAN CARTHOBLAZ	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Lionel GAPANY	1
Fernand GILLIOZ	1	Fabien KUCHLER	1
Luis NEVES	1	Christelle SIERRO FARDEL	1
Jérôme TAVERNIER	1		
PS			
Oui/Ja			
Aline BAERISWYL	1	Julien BERTHOD	1
Jean-Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Grégoire VUISSOZ	1		
Abst./Enth.			
Killian BIANCHI	1	Bérénice GEORGES	1
Johanne GUEX-CROSIER	1		
UDC			
Non/Nein			
Gabrielle BARRAS-DUSSEX	1	Vincent BOAND	1
Georges LAUENER	1	Martin REIST	1
Marion VERGÈRES	1	Pierre Michel VERGÈRES	1
Verts			
Oui/Ja			
Michel ANDREY	1	Sébastien CARRUZZO	1
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Jean-Paul MABILLARD	1	Christian MIRAILLES	1
Brigitte PFISTER	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		